

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**ÉCOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME**  
**LABORATOIRE VILLE, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE**



Mémoire élaboré en vue de l'obtention du diplôme de Master.

Option : patrimoine architectural et urbain.

**Titre :**

**Pour une patrimonialisation de l'urbain**  
**Cas du Cours de la Révolution d'Annaba – (Algérie)**

Présenté par **Melle Marwa Menaifi**

**Devant le jury composé de :**

- Dr. N. Cherif..... Présidente du jury
- Mme H. Bachakh..... Membre examinateur
- Mme M. Amoura ..... Membre examinateur
- Pr. Youcef Chennaoui..... Rapporteur

**Session Octobre 2016**



## Remerciement

Tout d'abord nous remercions le bon Dieu de nous avoir donné la force et la volonté de débiter et de terminer ce modeste travail, tout en espérant qu'il soit bon et acceptable.

Mes remerciements les plus sincères vont à Mr Chennaoui qui a dirigé mes travaux pour la confiance qu'il m'a témoigné ; ainsi que pour son aide, conseils, assistance, et la patience dont il a fait preuve tout au long de la préparation de ce mémoire.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du jury qui m'ont fait l'honneur d'accepter d'évaluer ce travail.

Mes remerciements les plus sincères vont également à Mr Horra qui m'a énormément aidé et soutenu pour la réalisation de ce travail.

J'exprime toute ma gratitude et reconnaissance à mes parents, qui m'ont toujours soutenue dans les moments les plus difficiles et sans qui je n'aurais jamais été là. Ainsi que mon frère et ma chère Ines.

Je tiens à remercier le personnel pédagogique et administratif du département d'architecture- Université Badji Mokhtar-Annaba, pour leur aide précieuse et leur large disponibilité.

Je remercie également toute personne ayant contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail de recherche.

MERCI A TOUS..... !

Dans ce présent travail, nous retraçons une partie de l'histoire de la ville d'Annaba et son patrimoine coloniale et architecturale du XIXe siècle qui constitue une partie importante du parc immobilier de la ville dans une perspective de sa reconnaissance et de sa mise en valeur.

Nous nous intéressons particulièrement au cours de la révolution qui constitue par la disposition de ses façades de part et d'autre une richesse architecturale et esthétique et est le cœur de la ville d'Annaba.

L'identification de ses attributs permettant sa reconnaissance en tant que patrimoine fera l'objet de cette recherche.

Mots-clés : patrimoine culturel à protéger, patrimoine coloniale, promenade urbaine, patrimonialisation, valeurs.

في هذا العمل، نتبع جزءاً من ياربخ مدينة عنابة ويرايها الاستعماري والهندسة المعمارية في القرن التاسع عير باعتبارها جزءاً هاماً من المدينة بهدف الاعيراف بها كيراث وطني وإعادة يهئها (لاسيرجاع قيمها).  
بحن مهتمون بشكل خاص بساحة الثورة التي تشكل بواجبتها يروة معمارية وجمالية والتي يثل قلب مدينة عنابة.  
ويحدد سمات هذه الساحة للاعيراف بها كيراث وطني يمثل موضوع هذا البحث.

الكلمات الرئيسية: حماية التراث الثقافي، الإرث الاستعماري، القيم، النزهة في المدينة، عملية الحفاظ التراث

## Abstract

In this present work, we trace some of the history of the city of Annaba and its urban and architectural colonial heritage of the nineteenth century. It is considered as an important part of the housing heritage of the city with a view to its recognition and its implementation value.

We are particularly interested by the promenade of revolution that is by the provision of its facades on both sides. An architectural and aesthetic richness and is the heart of the city of Annaba.

The aim purpose of our study is in order to recognise its various values identification of the attributes to its recognition as a heritage will be the subject of this research.

Keywords: cultural heritage protection, colonial heritage, boardwalk, patrimonialisation, values.

## Sommaire

Remerciement -----	II
Résumé-----	III
ملخص -----	IV
Abstract-----	V
Sommaire-----	VI
Table des illustrations-----	VII
<b>CHAPITRE INTRODUCTIF -----</b>	<b>1</b>
1.1. Introduction générale -----	2
1.2 Problématique-----	3
1.3 Les hypothèses :-----	4
1.5. La méthodologie :-----	5
<b>CHAPITRE I : APPROCHE THÉORIQUE -----</b>	<b>7</b>
Introduction -----	8
1.1 Le concept de patrimoine, et la patrimonialisation :-----	9
1.1.1. Évolution de la pensée : du monument historique au patrimoine urbain -----	10
1.1.2. Évolution de la notion de patrimonialisation au regard de la réglementation universelle : -----	14
1.1.3. La patrimonialisation comme forme d'intervention sur les tissus anciens:-----	18
1.2. Le patrimoine au Maghreb : -----	21
1.2.1. Les actions pour le patrimoine colonial dans les pays du Maghreb -----	23
Conclusion partielle 1-----	24
<b>CHAPITRE 2 : LA PROMENADE URBAINE : DÉFINITION, ORIGINE ET ÉVOLUTION. -----</b>	<b>25</b>
2.1. La promenade urbaine :-----	26
2.2. Les caractéristiques de la promenade urbaine : -----	27
2.2.1. Caractéristique intangible de la promenade : -----	27
2.2.2. La promenade comme support physique qui se caractérise par : -----	27
2.2.3. Rôle de la promenade urbaine :-----	27
2.2.4. Les usages de la promenade urbaine : -----	27
2.3. La promenade à travers l'histoire : -----	28
2.3.1. La promenade urbaine au tournant des années XVIIe et XIXe siècles :-----	28
Conclusion partielle 2 : -----	30

<b>CHAPITRE III : ÉTUDE D'EXEMPLES DE PROMENADE URBAINE :</b>	31
<b>Introduction</b>	32
<b>3.1. Las Ramblas, Barcelone, Espagne</b>	32
<b>3.1.1. Présentation :</b>	32
<b>3.1.2. Caractère historique de la Ramblas :</b>	33
<b>3.1.3. Le caractère architectural de la Ramblas :</b>	33
<b>3.1.4. Le caractère esthétique de la Ramblas</b>	35
<b>3.1.5. Activité et utilisateurs :</b>	35
<b>3.2. Les Allées Paul-Riquet</b>	36
<b>3.2.1. Caractère historique des Allées :</b>	36
<b>3.2.2. Caractère architectural des Allées :</b>	37
<b>3.2.3. Caractère esthétique des Allées :</b>	37
<b>3.2.4. Activités et Utilisateurs :</b>	38
<b>Conclusion partielle 3</b>	39
<b>CHAPITRE 4 : LE CAS D'ÉTUDE : LE COURS DE LA RÉVOLUTION D'ANNABA</b>	40
<b>Introduction :</b>	41
<b>4.1. Identification des attributs patrimoniaux :</b>	41
<b>4.1.1 Présentation du cas d'étude :</b>	41
<b>4.1.2 Le caractère historique du Cours de la Révolution :</b>	42
a. Le cours de la révolution	Erreur ! Signet non défini.
b. Histoire et toponymie du cours	43
c. Activité et évènement :	47
<b>4.1.3 Le caractère architectural du Cours de la Révolution d'Annaba</b>	48
a. Les typologies architecturales :	Erreur ! Signet non défini.
b. Les composantes architecturales du Cours de la Révolution	51
Les bâtiments de type ordinaire :	51
Les bâtiments de type extraordinaire :	53
<b>4.1.4 Le caractère esthétique du Cours de la Révolution :</b>	61
a. La composante esthétique du cours :	61
Aménagement ancien du Cours	63
Aménagement permanent du cours :	64
Le mobilier urbain :	65
Les composantes esthétiques des parois des façades extérieures :	68

---

<b>4.2. Évaluation des grades de valeurs patrimoniale du Cours :</b>	77
<b>4.2.1. Critère d'intégrité :</b>	77
a. La valeur historique :	77
a. La valeur architecturale :	77
a. La valeur esthetique:	77
<b>4.2.2. Critère d'authenticité :</b>	81
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE :</b>	82
<b>BIBLIOGRAPHIE :</b>	85

## Table des illustrations

FIG. 1 SCHEMA DE L'EVOLUTION HISTORIQUE DE LA NOTION DE PATRIMOINE	12
FIG. 2 SCHEMA DE L'EVOLUTION HISTORIQUE DE LA NOTION DE PATRIMOINE (SUITE)	13
FIG. 3 SITUATION DE LA RAMBLA A BARCELONE.	33
FIG. 4 CARTE HISTORIQUE DE LA VILLE DE BARCELONE	34
FIG. 5 PLAN DE LA RAMBLAS	35
FIG. 6 LAS RAMBLAS	35
FIG. 7 LA RAMBLA DE LES FLORS	35
FIG. 8 LA RAMBLA DE SANTA MONICA	35
FIG. 9 LA RAMBLA DE MAR	35
FIG. 10 ACTIVITE ARTISTIQUE A LA RAMBLA	36
FIG. 11 PHOTOS AERIENNE DES ALLEES PAUL RIQUET.	36
FIG. 12 STATUE DE PIERRE-PAUL RIQUET SITUEE AU MILIEU DES ALLEES AVEC, AU FOND, LE THEATRE.	36
FIG. 13 IMMEUBLES HAUSSMANNIENS	37
FIG. 14 THEATRE NATIONAL	37
FIG. 15 PLAN DES ALLEES PAUL RIQUET AVEC, A GAUCHE, LA PLACE DE LA CITADELLE.	38
FIG. 16 KIOSQUE AU ALLEES PAUL RIQUET	38
FIG. 17 SITUATION GEOGRAPHIQUE DU COURS DE LA REVOLUTION	42
FIG. 18 CARTE HISTORIQUE D'ANNABA AVANT LA COLONISATION	43
FIG. 19 PREMIERES BATISSES EN DEHORS DE LA MEDINA, LA CATHEDRALE SAINTE MONIQUE ET LES TERRES AGRICOLES.	44
FIG. 20 PLAN D'URBANISME PROPOSE EN 1844	45
FIG. 21 PHOTO AERIENNE DU CENTRE-VILLE DE LA VILLE D'ANNABA	46
FIG. 22 DISCOURS DE M JONNART	48
FIG. 23 : BATAILLE DE FLEURS	48
FIG. 24 LES DEUX FAÇADES URBAINES DU COURS	51
FIG. 25 PHOTO PANORAMIQUE DES FAÇADES DU COURS DE LA REVOLUTION	52
FIG. 26 L'HOTEL DE VILLE AVANT (A GAUCHE) ET APRES (A DROITE) L'INCENDIE.	53
FIG. 27 FAÇADE DE L'HOTEL DE VILLE	54
FIG. 28 BAIE ORNEE D'UN ENCADREMENT RECTANGULAIRE, COURONNEE ET D'UNE AGRAFE	55
FIG. 29 BAIE ORNEE D'UN ENCADREMENT RECTANGULAIRE, COURONNEE ET D'UNE AGRAFE	56
FIG. 30 PORTE PRINCIPALE DE L'HOTEL DE VILLE	56
FIG. 34 DOUBLES PILASTRES A CHAPITEAU A FEUILLES D'ACANTHES	56
FIG. 31 COLONNE A CHAPITEAU DORIQUE	56
FIG. 32 CORNICHE SIMPLE ET MOULUREE AVEC DES MODILLONS	56
FIG. 33 DECORATION DES TRAVEES	56
FIG. 34 FAÇADE DU PALAIS DE JUSTICE	57
FIG. 35 L'ANCIEN ET LE NOUVEAU THEATRE D'ANNABA	58
FIG. 36 LES SEQUENCES DU COURS DE LA REVOLUTION	62
FIG. 37 PERSPECTIVE VERS L'HOTEL DE VILLE D'ANNABA	61
FIG. 38 PERSPECTIVE VERS LE THEATRE DE LA VILLE D'ANNABA	61
FIG. 39 DIFFERENTES STATURES DE BERTAGNA	61
FIG. 40 LE KIOSQUE DE MUSIQUE	62
FIG. 41 COUPE AA ET BB PREMIERE ET TROISIEME SEQUENCE)	62
FIG. 42 TABLEAU DES VEGETATIONS DU COURS DE LA REVOLUTION	63
FIG. 43 HORLOGE PUBLIC	63
FIG. 44 LA MORPHOLOGIE DE L'ECLAIRAGE DU THEATRE : CANDELABRE DE STYLE DE FONTE	64
FIG. 45 LA MORPHOLOGIE DE L'ECLAIRAGE DE LA MAIRIE : LANTERNES DE STYLE A L'INTERIEUR DE L'ARCADE	64

FIG. 46 PHOTO DU COURS DE LA REVOLUTION MONTRANT LE MOBILIER URBAIN-----	65
FIG. 47 CHAUSSEE PIETONNE SOUS GALERIE -----	67
FIG. 48 UN ASSEMBLAGE DE CARRELAGE NEVADAS DEMONTRE L'AUTHEMATICITE DES TROTTOIRS DU COURS DE LA REVOLUTION -----	67
FIG. 49 PAVAGE DE LA COUR DE LA REVOLUTION -----	67
FIG. 50 PHOTO DES KIOSQUES DU COURS DE LA REVOLUTION-----	68
FIG. 51 BAIES A ENCADREMENT RECTANGULAIRE AVEC AGRAFE -----	A3
FIG. 52 BAIES A ENCADREMENT RECTANGULAIRE AVEC FRONTONS -----	A3
FIG. 53 BAIES A ENCADREMENT RECTANGULAIRE SIMPLE -----	A3
FIG. 54 QUELQUES PHOTOS DES PORTES DU COURS DE LA REVOLUTION -----	A3
FIG. 55 BALUSTRADE EN FER FORGE -----	A3
FIG. 56 CHAPITEAU A DECOR VEGETAL SANS BASE (F3)-----	A3
FIG. 57 CHAPITEAU A DECOR FLORAL SANS BASE (F3)-----	A3
FIG. 58 CHAPITEAU A FEUILLE D'ACANTHES SANS BASE. (F5)-----	A3
FIG. 59 CHAPITEAU A TETE DE LION ET FUT CANNELURE SANS BASE (F7)-----	A3
FIG. 60 CHAPITEAU DECOR FLORAL ET FUT CANNELURE SANS BASE(F7) -----	A3
FIG. 61 PILASTRE APPAREILLE, AVEC DENTICULES, SANS BASE (F5) -----	A3
FIG. 62 PORTES -----	67
FIG. 63 PHOTOS DE BALUSTRADES EN FER FORGE-----	68
FIG. 64 TOITURE EN TUILE AVEC CORNICHE-----	68
FIG. 65 CORNICHE SIMPLE ET MOULUREE (F1) -----	69
FIG. 66 CORNICHE SIMPLE ET MOULUREE AVEC DES MODILLONS (F1) -----	69
FIG. 67 TOITURE-TERRASSE-----	69
FIG. 68 SIMPLE ET MOULUREE AVEC MODILLON (F7) -----	70
FIG. 69 SCULPTURES EN BAS-RELIEF : TABLES (F7) -----	73

# **CHAPITRE INTRODUCTIF**

## 1.1. Introduction générale

Aux pays du Maghreb en général et particulièrement en Algérie, la notion de patrimoine a longtemps été limitée aux vestiges archéologiques et à l'architecture précoloniale notamment, celle de la médina héritée de l'époque Ottomane. Même si l'article 19 de l'ordonnance 67-281<sup>1</sup> et l'article 02 de la loi 98-04<sup>2</sup>, définissant l'étendue des monuments et sites historiques de la nation, sans distinction d'époque, les espaces hérités de l'époque coloniale avaient longtemps été marginalisés, voir méprisés et même démolis. Les cas des immeubles comme celui de la Parisienne à Alger (2007), et celui de la cour de justice de Bejaia tout récemment (2014) en sont les parfaits exemples. Par ailleurs, les périodes précédant celle de la colonisation ne semblent pas souffrir de ce même rejet. En effet, la ville Ottomane semble, être reconnue et fait partie intégrante du patrimoine architectural et historique des villes algériennes.

En dépit de sa valeur architecturale et urbanistique avérée, le legs de l'époque de la présence française ne bénéficie pas encore de la même reconnaissance. Cela semble être dû au fait que l'architecture de cette époque est encore perçue comme celle produite par l'ennemi d'hier rappelant ainsi, une histoire douloureuse et tumultueuse. Néanmoins, ce legs de l'histoire de l'Algérie coloniale connaît, depuis une période récente, un regain d'intérêt même si cette reconnaissance se limite à quelques villes seulement.

« *A partir de la conquête, la pratique de l'urbanisme a été extraordinaire, révélateur de l'expérience coloniale française dans ce pays...* »<sup>3</sup>. Cet urbanisme haussmannien exceptionnel que nous a laissé la colonisation française a une configuration particulière, trame régulière, îlot parcelle et les places publiques. Son espace public si caractérisant, représenté comme une composante prédominante de cet urbanisme colonial, prend sa forme la plus splendide dans cette période. Mais avant d'aller plus loin, définissons cet espace urbain, et cernons-le : « *L'espace urbain est le «vide» entre les bâtiments tels que les rues, les places et les parcs qui permettent déplacements et activités de plein air du grand public. Il est considéré comme la «scène» de la vie de la ville et a été le centre de différentes théories de l'urbanisme et de la planification de la ville à travers l'histoire* »<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Voir Ordonnance 67-281, du 20 décembre 1968, relative aux fouilles et à la protection des Sites et Monuments Historiques et Naturels. Source : <http://www.m-culture.gov.dz/mc2/fr/lirelegis.php?id=250>, consulté le 19/05/2015.

<sup>2</sup> Voir la loi 98-04, du 15 juin 1998, relative à la protection du patrimoine culturel. Source : <http://www.m-culture.gov.dz/mc2/fr/lirelegis.php?id=156>, consulté le 19/05/2015.

<sup>3</sup> S. Almi, 2002, p.05

<sup>4</sup> Y. Bada, Y. Ince Guney, 2009, p.02

Les espaces publics qui structurent aujourd'hui nos villes héritées du XIXe siècle, sont le support d'une animation très dense du fait de la concentration des activités, notamment tertiaires (commerces et administrations) au sein de ces espaces centraux. Ces derniers ainsi devenus les lieux majeurs de l'animation urbaine. Cependant, ils connaissent une certaine dévalorisation qui serait due à certaines transformations esthétiques et d'usages. L'absence d'outils spécifique devant assurer la sauvegarde et la protection de la qualité de ces espaces peut également faire partie des facteurs à l'origine de cette dégradation. En effet, les instruments d'urbanisme existants, à savoir le PDAU<sup>5</sup> et les POS<sup>6</sup> semblent peu efficaces pour préserver ces lieux, qui devraient faire l'objet de prescriptions spécifiques aux zones dites 'U' ou urbanisés. Par ailleurs, Le PPSMVSS<sup>7</sup> ne prend en charge que les sites érigés en secteurs sauvegardés et ne s'intéresse donc pas au reste du patrimoine urbain ancien même si ce dernier présente des qualités avérées. Le patrimoine du XIXe siècle ne faisant pas l'objet d'aucun classement se trouve ainsi laissé aux aléas du temps.

## 1.2 Problématique

S'interrogeant sur le devenir de ce patrimoine, notre recherche s'intéresse ainsi aux qualités de l'espace urbain conçu au XIXe siècle, en cherchant à connaître et en tentant de dévoiler ses attributs et ce, dans le cadre d'un processus de patrimonialisation visant à préserver et à valoriser la qualité urbaine et des usages de ces espaces. Le choix du cas d'étude s'est focalisé sur le Cours de la Révolution (ex cour Bertagna) à Annaba (Algérie). Cet espace y est considéré comme un haut lieu de l'animation urbaine dans ses multiples aspects architecturaux, fonctionnels et esthétiques. Notre choix pour ce cas d'étude a été également motivé par les récentes propositions d'itinéraire du tramway dans la ville dont le tracé adopté va devoir passer par le Cours de la révolution. Cette solution fait l'objet d'une vive contestation citoyenne invoquant la dimension socio-culturelle et historique inhérente à cette place publique, et estimant que le passage du tramway défigurerait les attributs de ce haut lieu d'espace urbain.

<sup>5</sup> PDAU: "le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme est un instrument de planification spatiale et de gestion urbaine. il fixe les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire, de la ou des communes concerne en tenant compte des schémas d'aménagement et plans de développement. Il définit les termes de référence du plan d'occupation des sols". De S.G. RADP, loi 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme, JORADP N° 52 du 02 décembre 1990.

<sup>6</sup> POS: le plan d'occupation des sols fixe de façon détaillée les droits d'usage des sols et de construction S.G. RADP, Décret exécutif n° 91-178 du 28 mai 1991, JORADP N° 26 du 01/06/1991.

<sup>7</sup> PPSMVSS Le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques par abréviation "PPMVSA" fixe les règles générales et les servitudes applicables au site archéologique et à sa zone de protection, dans le respect des dispositions du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme. (Le décret 03-324 de la loi 98-04)

Le Cours de la Révolution à Annaba se présente sous la forme d'une place longitudinale entourée de parois de bâtiments de type haussmannien et séparant la vieille médina de la ville coloniale fondée en 1845. À la fois place et jardin, le Cours rassemble autour de lui plusieurs édifices emblématiques de la ville : « *Le P'tit jardin, c'était un de ces endroit privilégiés que l'on rencontrait en plein centre-ville, face à la mairie et proche de la cathédrale et du théâtre .il n'était pas très étendu, le p'tit jardin, mais ces paysagistes l'avait conçu de telle manière que chacun y trouvait son compte* »<sup>8</sup>.

S'intéressant aux qualités de cet espace chargé de symboles pour la population annabie et représentant une figure particulière des espaces publics du patrimoine urbanistique du XIXe siècle, notre recherche avait posé les questionnements suivants :

- Quelles sont les attributs à la fois urbanistiques, architecturaux et esthétiques, sociaux et historiques que recèle le Cours de la Révolution et pouvant être considérées comme des valeurs pour sa reconnaissance en tant que patrimoine culturel à protéger?

S'intéressant à ce lieu public, en voulant le préserver et conserver ses valeurs, nous allons adopter un processus de patrimonialisation qui se décline en trois étapes majeurs: l'analyse, l'évaluation et le régime de protection à préconiser. À cet effet, dans le cadre pédagogique de ce travail nous allons se limiter aux deux premières étapes, étant donné que la dernière est un processus administratif à caractère politique volontariste.

### 1.3 Les hypothèses :

De là, des hypothèses se dégagent que nous voudrions étudier à travers ce travail :

1. Le Cours de la Révolution est un espace particulier se distinguant par sa morphologie (forme et dimensions) ainsi que par les parois qui l'identifient relevant d'une architecture et d'un modèle urbanistique de type haussmannien caractéristique du XIXe siècle.
2. Cet espace urbain est la scène d'une appropriation spatiale particulière car il est bordé par des édifices majeurs de la ville que sont l'Hôtel de ville, le Théâtre municipal, le Tribunal, un hôtel, l'ancienne Eglise qui fut démolie après l'indépendance.

<sup>8</sup>M.Nouali, A.Bensalah, 2000, p.58

3. La particularité d'usage, d'antan et d'aujourd'hui, cette place était utilisée comme lieu de représentation du pouvoir (meeting et rassemblement,...), et aujourd'hui une promenade publique à vocation touristique.

#### **1.4. Les objectifs de la recherche :**

Le Cours de la Révolution occupe une place très importante dans la ville d'Annaba à la fois de par sa morphologie mais aussi dans l'esprit des bônois (habitant de Annaba) qui ne peuvent se représenter la ville d'Annaba sans son Cours. Cette espace étant également un haut lieu touristique. Dans cette recherche, l'objectif principal sera donc d'effectuer une lecture et une analyse de cette place visant à faire ressortir un pré-diagnostic sur le grade des valeurs diverses qu'il recèle et leur spécificités.

#### **1.5. La méthodologie :**

Le contenu de ce mémoire a été élaboré suivant une méthodologie celle de la demande de classement du ministère de la culture algérien, qui est accompagnée d'un dossier-type administratif, comprenant les éléments d'information suivants : la nature de l'objet, la situation géographique, le périmètre de classement, l'étendue du classement, les servitudes particulières, les noms des propriétaires.

Quelques insuffisances peuvent être annotées à cette démarche : Les critères de jugement sur la base desquels est effectué le choix du bien à classer restent non codifiés du point de vue théorique et méthodologique<sup>9</sup> pour cela nous allons nous baser sur une méthode universelle , (vue que l'Algérie n'étant pas en dehors de la tendance universelle à la patrimonialisation) celle de faire ressortir en premiers lieux les critères qui peuvent définir l'intérêt du classement, c'est la désignation du patrimoine à partir de critères et de valeurs définies au préalable. La sélection s'accompagne d'un effort de justification configuré par une histoire, une architecture qui porte sur la mémoire.

---

<sup>9</sup> L'équipe chargée des sites culturels sensibles du PAC d'Alger (PAP/PAM). Protection des sites culturels sensibles, 2005, p.5

La patrimonialisation se base sur deux critères essentiels : <sup>10</sup>

1. Le critère d'authenticité (ca concerne d'une manière générale : matériaux, éléments architecturaux, maintien de la fonction, maintien de la forme et de l'image globale d'autrefois).

2. Le critère d'intégrité :

L'élaboration d'une grille de valeurs patrimoniales. Nous laisse entrevoir et considérer ces dernières :

- LA VALEUR HISTORIQUE
- LA VALEUR ESTHÉTIQUE
- LA VALEUR ARCHITECTURALE
- LA VALEUR SOCIALE
- LA VALEUR D'USAGE

Les deux dernière valeurs nécessitent des enquêtes in-situ donc au biais des questionnaires et entretiens, et en raison du temps limité de ce travail ; nous nous contentons uniquement à faire ressortir les trois premières valeurs à savoir : historique, esthétique et architecturale, qui constitue un pré-diagnostic au dossier de classement, qui pourra être soumis théoriquement par les services de la direction de la culture de la wilaya à la commission nationale de classement des biens culturels.

---

<sup>10</sup> H. Zeioua, 2014. p.5

# **CHAPITRE I : APPROCHE THÉORIQUE**

## Introduction

Les tissus anciens ou traditionnels sont aujourd'hui d'une importance cruciale dans toute politique ambitieuse de développement durable d'un territoire. Dans le monde, plusieurs formes d'interventions ont été menées s'adaptant au type du bâti et à leur valeur, en vue de leur sauvegarde, préservation et mise en valeur. C'est dans les années 1950 que l'on commença à s'intéresser aux centres anciens et à les considérer comme des héritages riches en enseignements et potentialités lucratives. L'une des premières interventions réglementée fut la rénovation urbaine en Europe.<sup>11</sup>

En outre, les interventions sur les tissus existants ont des effets non seulement économiques mais urbanistiques et sociaux. En effet, quels que soit la singularité de ces espaces, ils constituent des éléments de « la ville » dans son ensemble<sup>12</sup>.

Parmi ces interventions nous pouvons citer :

- La patrimonialisation premier jalon du cycle de la conservation des tissus anciens.
- La réhabilitation urbaine<sup>13</sup>
- Et la requalification urbaine<sup>14</sup>

Dans le cas des pays du Maghreb l'état se diffère de celle des pays européens, car ces pays sont extrêmement riches et diversifiés par un héritage (urbain et monument) qui renvoient à différentes époques et à différentes cultures. La situation est plus compliquée lorsqu'il s'agit de sociétés qui ont connu des phénomènes d'acculturation à l'occidental, comme ce fut le cas en Algérie.

Toutefois, ce qui nous intéresse ici, est la toute première forme d'intervention, à savoir la patrimonialisation. Et avant de s'étaler plus, nous devons nous arrêter sur la définition et le positionnement épistémologique de ce concept, afin d'en saisir d'abord le sens.

### Caractère historique

---

<sup>11</sup>La réhabilitation des centres anciens en question, 21 octobre 1997 ; compte rendu, atelier 23, p.02

<sup>12</sup>H. Feltz, 2008, p.06

<sup>13</sup> Micoud, 1996, p.137

<sup>14</sup>Z. Lebled, 2012, p28

## 1.1 Concept de patrimoine, patrimonialisation :

La notion de patrimoine a toutefois partout le même sens. Elle est définie par Jaque Barou comme étant ce qui est transmis ou transmissible. La transmission implique aussi que ce qui est transmis soit reçu, soit « hérité » et pour cela qu'il y ait d'abord des héritiers, conscients de l'intérêt de ce qu'ils reçoivent et décida de le conserver et le transmettre à leur tour<sup>15</sup>. Plusieurs autres auteurs et chartes ont définis cette notion, que nous allons voir dans les parties qui suit.

Par ailleurs, on parle aujourd'hui aussi de patrimoine urbain, architectural, rural, artisanal, culinaire, oral, scientifique, paysager, linguistique, ...etc. Donc tout peut être catégorisé en patrimoine. Autrement dit chaque objet est susceptible à une patrimonialisation. Ainsi, la patrimonialisation est un processus de mise en patrimoine d'un objet. L'étude de la patrimonialisation s'inscrit dans un espace sociale car elle révèle « des stratégies symbolique » de lutte pour l'inscription dans l'espace et le temps<sup>16</sup>. Il s'agit donc de la légitimation de sa présence dans un lieu. Par ailleurs, le patrimoine permet aussi de développer un capital social. Le simple fait de s'insérer dans la société locale quand on vient de l'extérieur, de maintenir ou de renforcer ce lien, représente un puissant moteur aidant à la constitution d'un tel capital social<sup>17</sup>.

Pour qu'il y ait patrimonialisation, il ne suffit généralement pas que l'héritage ciblé par des spécialistes du patrimoine ait acquis du sens pour un groupe, une collectivité et qu'il y ait une « légitimation scientifique » par les spécialistes du patrimoine. Il faut également que l'objet patrimonial puisse acquérir une valeur économique et comme définit par Larousse « *la patrimonialisation c'est rendre quelque chose patrimoniale, lui donner une valeur économique* »<sup>18</sup>, sachant que le moteur de la patrimonialisation est bien souvent la revalorisation généralement d'emprise désaffectée et leur transformation en ressource économique.

On peut donc dire que la patrimonialisation peut-être définie comme le processus de réinvestissement, de revalorisation des espaces désaffectés<sup>19</sup>. Ce qui constitue un enjeu, c'est la construction d'une ressource. Pour résumer le processus de construction de ces ressources, nous

<sup>15</sup> J. Barou, 2009, p.8

<sup>16</sup> V. Veschambre, 2008

<sup>17</sup> Ibid.

<sup>18</sup> <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/patrimonialiser/58702> (consulté le 24/09/2015)

<sup>19</sup> V.veshambre, Op cit.

pouvons nous inspirer de la distinction opérée par Gravari-Barbas, en 1997 entre « *fonctions légitimantes* », « *fonction identitaire* » et « *fonction valorisante* » du patrimoine.<sup>20</sup>

Nous pouvons déduire qu'il n'existe pas de cloisons étanches entre ces différentes sortes de capitaux mais au contraire une dépendance de cause à effets, « *on peut dire qu'avec le patrimoine « l'économie devient culturelle, la culture est relation et le but engendre la symbolique* »<sup>21</sup>.

### 1.1.1. Évolution de la pensée : du monument historique au patrimoine urbain

Les concepts de monument historique et de patrimoine urbain historique sont une création collective de la culture européenne. Tous les pays de l'Europe y ont participé, chacun retenant certaines de ses particularités. Ainsi, l'une des premières tentatives de définition est celle énoncé par Alois Riegl. Il le défini comme suite :

*«Le monument, c'est (étymologiquement) l'artefact qui nous interpelle pour nous faire ressouvenir, fait partie d'un art de la mémoire universelle qu'on trouve pratiquement dans toutes les cultures »*<sup>22</sup>. Le monument est donc initialement « *une marque publique destinée à transmettre à la postérité la mémoire de quelques personnes illustres ou de quelques actions célèbres* »<sup>23</sup>.

Dès la Renaissance, Ce sens originel s'est progressivement perdu, donnant lieu au monument historique, il est à tour évocateur de grandeur, de puissance, de beauté, de prestige et devint un agent d'embellissement des villes<sup>24</sup>. (Valeur esthétique et signalétique). Par la suite, Le monument historique a été progressivement construit entre le XVe siècle (où il émerge dans le cadre de la grande révolution culturelle vécue alors par l'Italie) et la première moitié du XIXe siècle qui en marque la consécration<sup>25</sup>.

Tandis que la notion de patrimoine urbain n'apparaît qu'à l'époque d'Hausmann, remplaçant celle de monument historique. Et Selon Françoise Choay, « *La notion de patrimoine urbain historique s'est constituée à contre-courant du processus d'urbanisation dominant* »<sup>26</sup>.

Mais à l'opposé du monument historique, son contenu est également bien différent, il ne s'agit plus d'édifices singuliers, individuels, mais de villes, de quartiers ou plus généralement de

<sup>20</sup> V.veshambre, Op cit

<sup>21</sup> Pinçon-Charlot, 2005, p. 18

<sup>22</sup> A. Riegle, 1904, p.11.

<sup>23</sup> Dictionnaire de l'Académie française, 1814

<sup>24</sup>F. Choay, 1992, p. 15.

<sup>25</sup>Ibid., p.134

<sup>26</sup>Ibid.

tissus urbains anciens, appréhendés comme entités autonomes, objets spécifiques non réductibles à la somme de leurs composants architecturaux, mais caractérisés par le mode d'articulations et de différenciation de ces composants, pleins et vides. De nos jours, on préfère donc parler de patrimoine, qu'il soit urbain ou rural, plutôt que de monument historique.

Évolution historique de la notion de patrimoine :

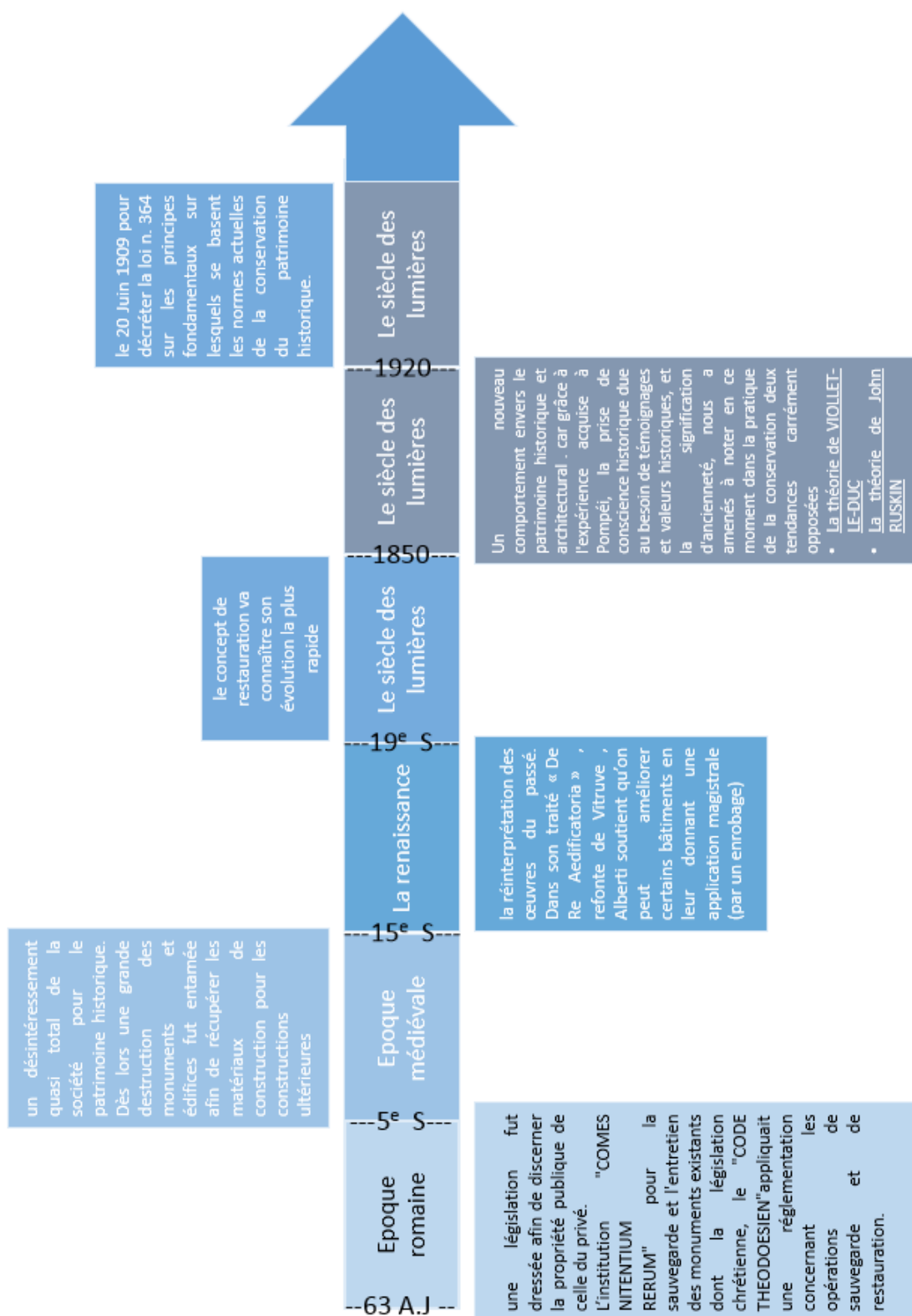


Fig. 1 Schéma de l'évolution historique de la notion de patrimoine  
Source : l'auteure, sur la base de sources diverses

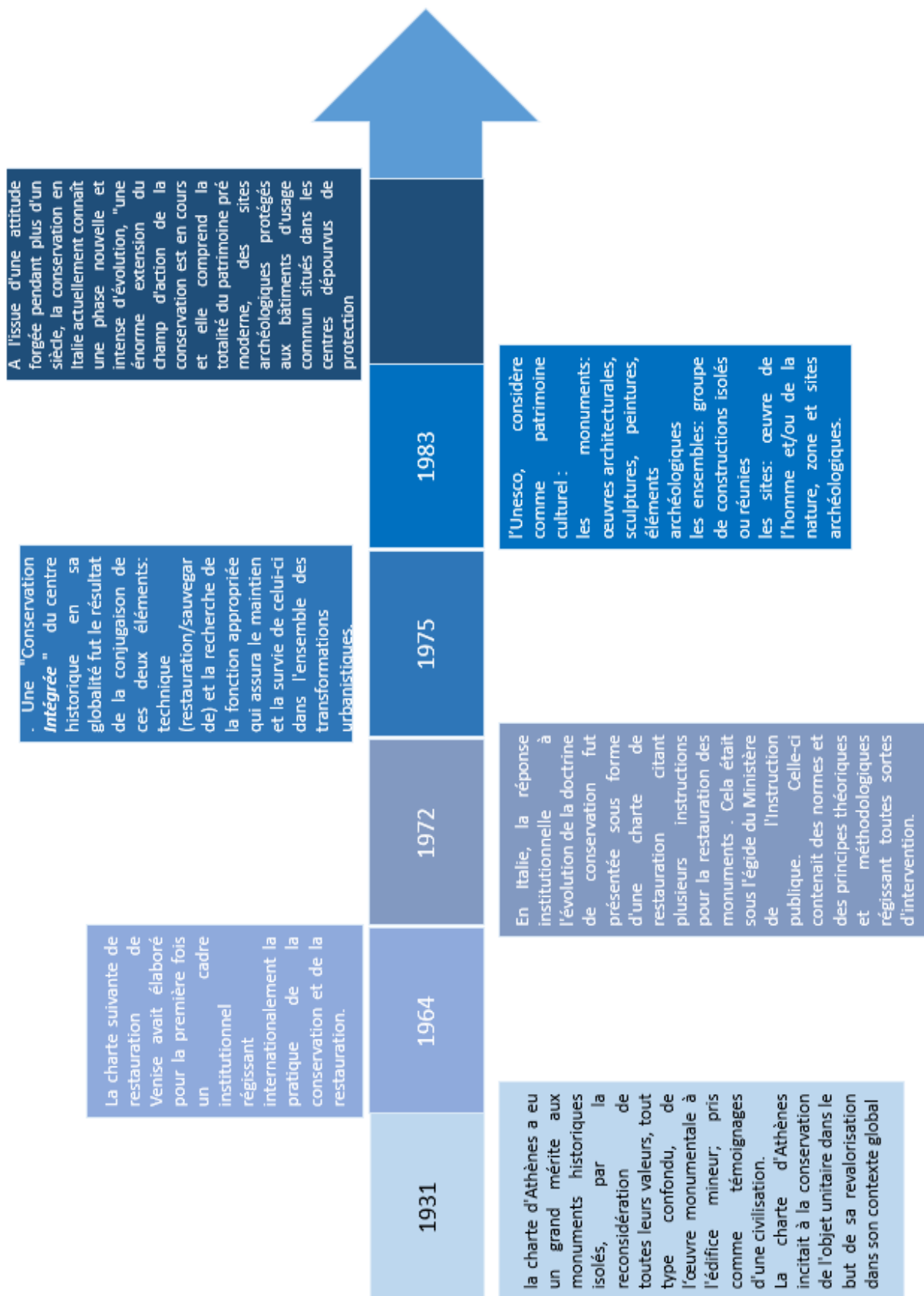


Fig. 2 Schéma de l'évolution historique de la notion de patrimoine (Suite)

Source : l'auteure, sur la base de sources diverses

### 1.1.2. Évolution de la notion de patrimonialisation au regard de la réglementation universelle :

En France, et avant 1837, il n'existait alors que trois grandes catégories de monuments historiques : les restes de l'antiquité, les édifices religieux du moyen âge et quelques châteaux<sup>27</sup>. Depuis, la notion et la réglementation en vigueur s'est développée et agrandie pour se retrouver à la fin de la Seconde Guerre Mondiale à en contenir plus d'une trentaine, soit dix fois plus de catégories : Ainsi, toutes les formes de l'art de bâtir, savant et populaire, urbaine et rural, toutes les catégories d'édifices, publics et privés, somptuaire et utilitaire ont été annexées, sous des dénominations nouvelles, architecture mineur, vernaculaire, industrielle<sup>28</sup>. Enfin, le domaine patrimonial n'est plus limité aux édifices individuels, il comprend désormais les ensembles bâtis et le tissu urbain.

En 1962, apparaît, en France, la loi du 4 août 1962, appelée aussi la loi Malraux<sup>29</sup>, qui définit les secteurs sauvegardés comme étant : « *les milieux urbains qui recouvrent une typologie variée tant en taille qu'en morphologie : cœurs de villes, centres urbains, anciens bourgs, quartiers* »<sup>30</sup>

Sur nombre de centres et quartiers anciens de ces villes historiques, est entreprise sous la responsabilité de l'État et en étroite association avec la commune concernée, une démarche urbaine spécifique fondée sur la valeur de l'ensemble du patrimoine urbain, à l'aide d'un outil qui existe depuis maintenant plus de cinquante ans : les secteurs sauvegardés, institués par la loi du 4 août 1962.

En Algérie la notion de patrimoine et de patrimonialisation est réglementé par la loi 98-04, relative à la protection du patrimoine culturel<sup>31</sup> qui a pour objet de définir le patrimoine culturel de la Nation, d'édicter les règles générales de sa protection, sa sauvegarde et sa mise en valeur, et de fixer les conditions de leur mise en œuvre.

<sup>27</sup> Archéologie et l'histoire de l'architecture ([http://ufr3.univmontp3.fr/IMG/pdf/Livret\\_pedagogique\\_Licence\\_1\\_15-07-15\\_cle0eae53.pdf](http://ufr3.univmontp3.fr/IMG/pdf/Livret_pedagogique_Licence_1_15-07-15_cle0eae53.pdf) (consulté le 25/11/2015))

<sup>28</sup> M. Gigot., 2012, p.26

<sup>29</sup> La loi n° 62-903 du 4 août 1962 complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière, dite loi Malraux (du nom d'André Malraux, ministre de la Culture) est une loi française concernant la préservation et la mise en valeur du patrimoine de France.

<sup>30</sup> <https://www.loi-malraux.eu/#> (consulté le 20/12/2015)

<sup>31</sup> S.G. RADP, loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel de la nation, JORADP N° 44 du 17 juin 1998.

Cette loi définit aussi les biens culturels avec leurs trois catégories :

- les biens culturels immobiliers ;
- les biens culturels mobiliers
- les biens culturels immatériels.

Les régimes de protection énoncés dans cette loi, précisément dans l'article 8<sup>32</sup>, sont en fonction de la nature et de la catégorie des biens culturels et ils sont au nombre de trois :

- l'inscription sur l'inventaire supplémentaire
- le classement
- la création en « secteurs sauvegardés »

Sans toutefois invoquer le processus de patrimonialisation et la période à laquelle le bien culturel doit appartenir.

### **Évolution de la notion de patrimonialisation :**

En 1907, Aloïs Riegl, est le premier historien à interpréter la conservation des monuments anciens par une théorie des valeurs<sup>33</sup>. en commençant par la valeur cognitive, éducative qui se ramifie en une série de branches concernant des savoirs abstraits et de multiples savoir-faire, la valeur économique (industrie), tourisme « grand tour » ; valeur artistique, sauf dans un milieu cultivé et éclairé, le concept d'art reste imprécis et où la notion d'esthétique vient de faire son entrée. Son analyse est structurée par l'opposition de deux catégories de valeurs : les unes, dites de « remémoration » sont liées au passé et font intervenir la mémoire. Les autres, dites de « contemporanéité », appartiennent au présent.

En effet, selon Françoise Choay la notion du patrimoine urbain peut être balisée par trois moments symbolisables par trois pays et trois Protagonistes<sup>34</sup>.

- a. John Ruskin en Grande-Bretagne: mémorial pour la conservation de l'architecture domestique ancienne.

---

<sup>32</sup> S.G. RADP, loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel de la nation, JORADP N° 44 du 17 juin 1998, Article 08.

<sup>33</sup> V. Stein, 2003, p.93

<sup>34</sup> J. Frebault, 1992, pp.21-27

- b. Camillio Sitte en Autriche (historicité): il considère que la ville ancienne est périmée, la ville historique inadaptée aux exigences inédites des sociétés industrielles.
- c. Giovannoni en Italie (intégrative): intégration des tissus anciens dans la vie et l'urbanisation contemporaine, tout en conservant la valeur historique, il devient, la partie intégrante de nouveau processus d'urbanisation.

Dans le cas français : F. Choay explique dans son intervention que durant les trente-neuf années la ville traditionnelle sa périphérie, à l'extérieur comme à l'intérieur, réduite désormais à des noyaux plus ou moins durs et plus ou moins importants, Le rôle et la valeur de ces noyaux, morceaux ou fragments qu'ils appellent patrimoine urbain sont l'expression et le support d'un savoir-faire et d'un savoir-vivre<sup>35</sup>.

Elle continue à montrer que la disparition et la destruction continue, particulièrement sous l'action de trois critères, par « *le marketing des villes* », par « *l'ingénierie culturelle* », et par la « *discrimination et la hiérarchisation* » des tissus urbains à protéger sur la base de critères qui ne tiennent aucun compte de leur morphologie et de leurs échelles, et partant, de leur valeur d'usage. C'est une prise de conscience qui conduit à la nécessité de protéger le patrimoine urbain.<sup>36</sup>

La notion du «patrimoine » continue à évoluer dans le temps jusqu'aux années 1970. Elle s'appliquait essentiellement aux « monuments » et aux « sites » qui sont « classés » en fonction des caractéristiques architecturales et artistiques particulièrement remarquable ou exceptionnels.

Dans ce cas, ce sont des ensembles isolés qui font l'objet de la sauvegarde comme mosquée, palais, etc. Le critère pris en compte est esthétique. Ces objets ne recèlent pas une cohérence au niveau urbain et leur conservation ne demande que des interventions ponctuelles, qui s'inscrivent dans la logique sectorielle d'une politique « *culturelle* »<sup>37</sup>.

Mais dans les dernières décennies, s'est affirmée une nouvelle notion du patrimoine plus élargi et plus complexe, notamment en Europe, sous l'impulsion de certaines expériences

<sup>35</sup> Z.Lebied, Op cit, p 17

<sup>36</sup> Ibid.

<sup>37</sup> M. Balbo, in Patrimoine Et développement Durable Dans Les Villes Historiques Du Maghreb Contemporain ; Enjeux, Diagnostic Et Recommandations, Bureau de l'UNESCO à Rabat (Bureau multi pays pour : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, et Tunisie), p.32

municipales et de la recherche universitaire, dont les acquis ont été motivés et amplifiés par l'action de l'UNESCO et d'autres organismes internationaux.

Cette évolution est mise en évidence par les différentes « chartes » et conventions internationales, depuis la Charte de Venise de 1964, qui élargit la définition de « monument » à son « environnement rural et urbain », et définit dans l'article 1, le monument historique comme étant « *la création architecturale isolée, mais aussi les sites urbains ou ruraux qui portent un témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique* »<sup>38</sup>. Elle évoque aussi la notion de conservation dans son sixième article, qui implique la conservation d'un cadre à son échelle. Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourraient altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits. Concernant les sites monumentaux, ils sont règlementés par article 14<sup>39</sup>. Ces derniers doivent faire l'objet de soins sociaux afin de sauvegarder leur intégrité et d'assurer leur assainissement, leur aménagement et leur mise en valeur.

La charte de Venise, malgré tout le mérite qu'on lui doit, donne des généralités sur ce qui est tissus traditionnels, sans toutefois évoquer le processus de patrimonialisation et sans préciser les conditions de mise en patrimoine. Cette situation ambiguë est restée jusqu'à l'adoption de la Charte de Washington (1987), qui englobe les villes historiques ainsi que leur environnement naturel ou anthropique en tant que « *documents historiques* » et expression des « *cultures urbaines traditionnelles* ».

La nouvelle notion du patrimoine englobe, au-delà des « monuments » et des sites « exceptionnels », la trame urbaine de la ville historique en son ensemble et les tissus qui ont gardé, à différents degrés, une certaine « intégrité ». C'est pour cela que la sauvegarde doit tenir compte non seulement les monuments ou bâtiment exceptionnel mais aussi les différentes typologies d'habitats jusqu'aux expressions de l'architecture « vernaculaire », les structures de la production et du commerce, les tracés et l'agencement des différents espaces publics, l'articulation des espaces ouverts au cadre bâti, pour comprendre également les documents divers de la culture immatérielle.<sup>40</sup>

<sup>38</sup> ICOMOS, Charte de Venise 1964, p.1 ([http://www.icomos.org/charters/venice\\_f.pdf](http://www.icomos.org/charters/venice_f.pdf) (consulté le 11/01/2015))

<sup>39</sup> Ibid. p.3

<sup>40</sup> Z.Lebied, Op cit, p 18

### 1.1.3. La patrimonialisation comme forme d'intervention sur les tissus anciens:

Pour qu'un héritage soit patrimonialisé, il faut nécessairement un événement déclencheur qui remette en cause son usage antérieur et/ou sa conservation : arrêt d'une activité, changement de propriétaire, projet de démolition...Apparaissent alors des points de vue différents sur le traitement de cet héritage et des intérêts contradictoires quant à l'usage de cet espace<sup>41</sup>.

Le processus de patrimonialisation est fréquemment associé à des formes de mobilisation voire de conflictualité. Ces formes de patrimonialisation, qui peuvent passer par des phases de conflits ouverts, sont particulièrement révélatrices de l'évolution des perceptions et des conceptions en matière de patrimoine, des types de populations, les classes moyennes et supérieures pour aller vite, qui se mobilisent pour faire reconnaître les héritages en question.<sup>42</sup>

Comme l'a défini V. Stein : le processus de patrimonialisation est : « *Un nombre toujours croissant d'objets est « érigé » en patrimoine, ceci par instances officielles et par les divers groupes de la société* »<sup>43</sup>.

La patrimonialisation fait référence à une production d'un patrimoine : ces éléments ne peuvent être classés au statut de patrimoine sauf s'ils sont sélectionnés par un certain groupe de populations à partir d'un ensemble de valeurs sur lesquelles ils doivent s'entendre et qu'ils estiment fondamentales<sup>44</sup>.

Toujours selon V. Stein, deux paramètres restent essentiels :

- une volonté commune doit être présente
- la signification du patrimoine doit être partagée par un groupe, plus ou moins important.

Cependant, selon André Chastel « *On ne prend conscience de leur prix (élément du patrimoine) qu'au moment où l'on en est privé, ou tout au moins, au moment où ils menacent de disparaître* »<sup>45</sup>

<sup>41</sup>V. Veschambre, op cit

<sup>42</sup> Gravari-Barbas, Veschambre, 2003, p 224

<sup>43</sup> V. Stein, Op cit, p90

<sup>44</sup> Z. Lebied, Op cit, p 20

<sup>45</sup> A. Chastel, 1986, p.17

Donc, on peut déduire que ce sont essentiellement des mouvements de défense, de réaction (face à des opérations prévues) qui initient les processus de patrimonialisation.

Elle consiste (patrimonialisation) en un ensemble d'interventions dont les principales étapes sont :

1. Sélection les éléments signifiants ( la sélection ; selon divers processus, d'objets qui deviendront aux yeux de la loi, de groupes particuliers ou d'une opinion publiques des objets patrimoniaux, c'est-à-dire porteurs de tout ou partie des valeurs qui sont attachées à l'idée de patrimoine<sup>46</sup>.

En fait, c'est le choix d'élément qui intervient dans la sélection que ce soit protégé ou disparu. Selon V. Stein « *les valeurs sélectionnées permettant de justifier les actions entreprises (protections, mises en valeur ou au contraire destructions)* »<sup>47</sup>.

2. La mise en relation de ces éléments à la fois avec l'espace et le système idéologique propre à chacun.
3. Rendre ces éléments signifiants

La patrimonialisation donc concerne selon V. Stein des objets réels, mais ces objets deviennent, en tant que patrimoine, de véritables constructions culturelles : ils existent grâce aux représentations des groupes, ou sociétés, qui en font les objets de leur pensée et de leur engagement.<sup>48</sup>

Les deux critères président dans l'évaluation patrimoniale :

- Le critère d'intégrité
- Le critère d'authenticité

Le critère d'intégrité concerne tout ce qui est attributs, caractéristiques et valeurs. Dans ce critère Aloïs Riegl oppose deux catégories de valeurs<sup>49</sup> :

---

<sup>46</sup> Bourdin, 1996, p.8

<sup>47</sup> V. Stein, Op cit, p95

<sup>48</sup> Ibid, p.90

<sup>49</sup> V. Stein, Op cit. p.93

1. valeur de remémorations liées au passé, il inscrit la valeur d'ancienneté (renvoi à l'âge du monument), et la valeur historique (souligne la dimension du monument en tant que document « témoin, trace de quelque chose »)
2. la valeur de contemporanéité basée sur le présent (l'importance de la valeur d'art, et la valeur d'usage).

Ces valeurs furent dominantes pendant longtemps<sup>50</sup>. Toutefois, avec le temps et le développement qu'ont connu les pays, de nouvelles valeurs du patrimoine ont émergé, on peut distinguer selon V. Stein<sup>51</sup> :

- La valeur d'usage
- La valeur économique
- La valeur signalétique

Quant au critère d'authenticité il a été indiqué dans le document de Nara<sup>52</sup> sur l'authenticité produit sous l'égide de l'ICOMOS qui traite « jugement d'authenticité » fondé sur la connaissance, la compréhension et l'interprétation des valeurs attribuées au patrimoine et sur l'évaluation de celle-ci eu égard aux caractéristiques originelles et subséquentes du bien, à son devenir historique et à sa signification. Le jugement d'authenticité se fonde sur la perception la plus exacte possible de valeurs attribuées au patrimoine dans le respect des contextes culturels auxquels les biens appartiennent dans la société contemporaine.<sup>53</sup>

Nombreux sont les critères qui balisent ce jugement qui prend place dans un processus dynamique de mise en jeu des valeurs. Il fait appel aussi à la rigueur scientifique autant qu'aux perceptions, soulevé de nombreux défis dans le contexte de la citation d'un monument historique et de sa gestion.

La notion de valeurs pour la conservation du patrimoine historique reviens encore une fois, et cela dans l'article 9, là où on dit que la perception la plus exacte possible de ces valeurs

---

<sup>50</sup> Le Conseil international des monuments et des sites ou ICOMOS (International Council on Monuments and Sites) est une association mondiale de professionnels qui se consacre à la conservation et à la protection des monuments, des ensembles et des sites du patrimoine culturel.

<sup>51</sup> V. Stein, Op cit, p.102

<sup>52</sup> Conférence de Nara a été tenue par d'internationaux experts dans la ville historique de Nara, Japon, afin d'étudier de manière approfondie l'authenticité par rapport à la Convention du patrimoine mondial. En collaboration avec l'ICOMOS, l'ICCROM et le Centre du patrimoine mondial. (<http://whc.unesco.org/archive/1994/whc-94-conf003-inf8f.pdf> (consulté le 17/07/2016))

<sup>53</sup> F. Vanlaethem et F. Couture, 2010, p103

dépend, entre autre de la crédibilité des sources d'information à leur sujet, leur connaissance, leur compréhension et leur interprétation par rapport aux caractéristiques originelles et subséquentes du patrimoine, à son devenir historique ainsi qu'à leur signification, fondent le jugement d'authenticité concernant l'œuvre en cause et concerne tout autant la forme que la matière des biens concernés. Parfois, plutôt que d'être reconnue comme la qualité d'un objet, l'authenticité peut être considérée comme un concept opératoire, un outil de validation qui permet d'arriver à un jugement et une décision (en particulier dans des cas de conservation).<sup>54</sup>

À la suite de la conférence de Nara, L'ICOMOS définit l'authenticité : « *L'authenticité dépend de la nature du patrimoine culturel et de son contexte culturel, les jugements d'authenticité peuvent être liés à la valeur d'un large éventail de sources d'informations. Ces dernières peuvent se présenter sous divers aspects, tel que forme et conception, matériaux et substance, usage et fonction, traditions et techniques, situation et emplacement, esprit et impression et d'autres aspects extérieurs. L'utilisation de ces sources permet d'établir les dimensions spécifiques, artistiques, historiques, sociales et scientifiques du patrimoine culturel étudié* ». <sup>55</sup>

L'authenticité est une notion complexe qui a beaucoup évolué au fil du temps dans le champ théorique du patrimoine. Il est généralement admis que l'appréciation de l'authenticité d'un bien culturel prend en compte non seulement son intégrité formelle et matérielle, mais aussi son intégrité conceptuelle. L'usage qui en est fait par la population de même que le sens ou les différents sens que prend un bien dans une perspective historique et dans la réalité contemporaine, culturelle, sociale et économique sont des éléments importants dans l'évaluation de son authenticité.

L'établissement des valeurs dont le bien culturel est investi est donc un préalable essentiel à l'appréciation de son authenticité. » <sup>56</sup>

## **1.2. Le patrimoine au Maghreb :**

Comme nous l'avons déjà vu, la question patrimoniale est une construction culturelle occidentale qui s'est initiée en Europe. Aujourd'hui, elle s'est vue s'étendre aux pays qui ont été

<sup>54</sup> F. Vanlaethem et F. Couture, Op cit, p.75

<sup>55</sup> Ibid. p.79

<sup>56</sup> Ibid. p.102

colonisés. Jallal Abdelkafi s'est interrogé sur la manière dont elle se pose sur la scène internationale<sup>57</sup>.

Pendant l'époque coloniale, au Maghreb et surtout en Algérie, durant les premières décennies de la période française, la notion de patrimoine architectural concernait d'abord et surtout les monuments antiques. Elle s'est ensuite et progressivement élargie au patrimoine local dont les édifices étaient désignés en général par le terme de « monuments arabes », faisant référence à toute architecture qui ne se rapportait pas à l'antiquité occidentale. La diffusion de la circulaire de Napoléon du 31 décembre 1856 imposant la nécessité pour chaque localité de conserver les monuments et les objets relatifs à son histoire locale a concerné naturellement les monuments antiques et les collections archéologiques de cette période mais aussi les sites et objets de la préhistoire, des référents qui permettaient à la France coloniale de légitimer sa présence à travers une histoire universelle et un passé antique où dominait le modèle romain.<sup>58</sup>

Quant à l'architecture ottomane, qui, n'a connu un intérêt de la part de l'autorité coloniale, qu'à partir de la fin du XIXe siècle, avec l'élargissement du champ patrimonial ajoutant les monuments de l'époque ottomane.<sup>59</sup>

Aujourd'hui le concept de « la ville historique » consiste essentiellement dans la « médina » et dans les établissements précoloniaux. Mais de plus en plus une valeur historique, voire « patrimoniale » vient dans les dernières années être reconnue dans certaines parties de la ville « coloniale », « les nouvelles médinas », le « centre-ville » ou les quartiers les plus anciens de la « ville européenne »<sup>60</sup>.

Danièle Pini introduit ainsi le patrimoine « Les ksour de l'Atlas ou du désert, les anciennes « médinas » des villes grandes et petites des plaines agricoles ou de la bande côtière, et encore pourquoi pas, les « quartiers européens », ou les « nouvelles médinas » de la « vieille ville coloniale », sont le témoignage d'une civilisation urbaine aux stratifications culturelles multiples. Elle représente dans la ville contemporaine, une entité sociale, économique et fonctionnelle »<sup>61</sup>.

---

<sup>57</sup> M. Balbo, *ibid.*

<sup>58</sup> *Ibid.* P.30

<sup>59</sup> N.Chérif, 2015 (<http://majlis-remomm.fr/category/carnets-de-la-recherche/patrimoine-du-maghreb> (consulté le 11/08/2016))

<sup>60</sup> Daniel Pini, 2004, p.33

<sup>61</sup> *Ibid.* p.3

Dans le cas du Maroc et comme l'a signalé Abdel Haï Bousfiha « *Les tissus urbains anciens au Maroc concernent à la fois les médinas et les centres coloniaux* »<sup>62</sup>

### 1.2.1. Les actions pour le patrimoine colonial dans les pays du Maghreb

De grands efforts ont été déployés dans les pays du Maghreb pour que les médinas soient conservées en tant qu'ensembles urbains ayant leurs architectures, leurs monuments et leurs histoires. Par ailleurs, le patrimoine colonial quant à lui connaîtra quelques démolitions. Ainsi, au Maroc le théâtre de Casablanca a été détruit il y a quelques années afin d'avoir un nouvel espace dans le centre-ville, après cette perte les Marocains ont créé l'Agence urbaine de Casablanca qui tente de dresser un inventaire des principaux immeubles coloniaux afin de les sauver de la destruction aveugle.<sup>63</sup>

En Tunisie, le théâtre de la **ville de Tunis**, qui a failli subir le même sort, fut sauvé. Il est **classé** depuis 1992 monument historique avec le siège des PTT. Le collège Sadiki, le collège Alaoui et le palais du baron d'Erlange à Sidi Bousaid baptisé Ennejema EZ-Zahra. D'autres initiatives comme la transformation de l'Eglise d'Enfidaha, en Tunisie, en musée d'archéologie reflète une bonne intervention pour conserver cet édifice.<sup>64</sup>

Sans parler des dégradations des immeubles d'habitation qui représentent aussi une richesse architecturale et même urbanistique et montrent que le legs colonial n'a pas encore suscité d'opérations d'envergure telles que la réhabilitation. Ainsi, Ghabri Mohamed Lazhar souligne que « *la conservation du patrimoine étant aujourd'hui une fonction essentielle des Etats modernes, il incombe aux gouvernements maghrébins de considérer, l'héritage colonial comme patrimoine historique et de l'intégrer par la suite dans leur politique de patrimoine* »<sup>65</sup>.

En Algérie, Selon M. Hachouf, la prise de conscience, quant à la valeur historique de ce patrimoine colonial ancien ne sera reconnue qu'après des destructions ponctuelles, peu nombreuses mais irréparables de certains immeubles dont les occupants ont fait l'objet de déplacement et de relogement<sup>66</sup>. Le nombre limité de 22 monuments et sites historique, des

<sup>62</sup> Habiter en Méditerranée, patrimoine historique et dynamique sociale, p.04.

<sup>63</sup> Z.Lebied, Op cit, p.34

<sup>64</sup> M.Ghabri, 2003, Le Patrimoine Colonial Au Maghreb, (<http://www.hermes.jussieu.fr/rephisto.php?Id=1>) (consulté le 12/02/2016))

<sup>65</sup> M. Ghabri, Op cit.

<sup>66</sup> M. Hachouf, 2008, p.52

XIXe et XXe e siècles, classés est représentatif de la faible prise en charge de ce patrimoine malgré la richesse de leurs valeur architecturales et urbaine avérée.<sup>67</sup>

On notera aussi l'intérêt porté durant les années 1990, aux ouvrages industriels et hydrauliques, avec le classement de la centrale électrique diesel de Laghouat, le barrage de foume El Ghorza, à Sidi-Okba et la station hydraulique de Boghni, témoins de l'architecture du XXe. Siècle. Quatre musées nationaux, (il faut le rappeler qu'ils sont placés sous la tutelle de la direction du patrimoine culturel), ont aussi fait l'objet de classement surtout pour la valeur et la richesse des collections qu'ils renferment que pour la valeur esthétique ou architecturale des édifices. Ainsi les classements des édifices commémorent des événements historiques et obéissent avant tout à une volonté de reconnaissance des actes de résistances du peuple algérien durant l'occupation coloniale. Ces édifices ont été consacrés plutôt pour leur valeur symbolique et historique.<sup>68</sup>

Toutefois, Zoubida Lebled insiste que les efforts des gouvernements resteront vains si deux autres acteurs ne s'engagent pas dans cette entreprise : Tout d'abord les populations, appelées à prendre conscience de l'importance du patrimoine colonial qui reste à leur yeux le symbole de l'ancienne puissance coloniale. Le deuxième acteur appelé à s'engager avec les états afin de préserver le patrimoine colonial sont les pays européens.<sup>69</sup>

### **Conclusion partielle 1 :**

Dans ce chapitre nous avons pu cerner la notion de patrimoine et la notion de patrimonialisation qui est par conséquent étroitement liée aux divers contextes et époques dans lesquelles elle s'inscrit. Les actions menées dans les pays du Maghreb sur le patrimoine colonial montrent que ce legs n'a pas encore suscité d'opérations d'envergures telles que la réhabilitation urbaine, malgré qu'il constitue un champ très vaste, combinant assez souvent plusieurs opérations, depuis la restauration stylistique jusqu'à la reconstruction des vides urbain.

Nous nous intéressons dans ce travail justement à un espace urbain chargé de valeurs que nous allons essayer par la suite de démontrer.

---

<sup>67</sup> B. Aiche, F. Cherbi, L. Oubouzar, 2005, pp 147-170

<sup>68</sup> Ibid.

<sup>69</sup> Z.lebled, Op cit. p.35

## **CHAPITRE 2 : LA PROMENADE URBAINE : DÉFINITION, ORIGINE ET ÉVOLUTION.**

## **Introduction :**

Notre étude portera sur la promenade publique qui est l'essence même de la ville et constitue à la fois un lieu de vie. Dans ce chapitre, nous allons essayer de définir la notion de la promenade urbaine, et de montrer son statut à travers la présentation de ses caractéristiques, ses qualités, son rôle essentiel comme forme urbaine et comme révélateur social ; ainsi que son évolution à travers le temps.

### **2.1. La promenade urbaine :**

La promenade urbaine est un espace public de rencontre où s'échangent les regards et les paroles, elle forme « une succession de lieux, un territoire socialement préparé pour un type étendu de représentation et d'action »<sup>70</sup>

Selon le dictionnaire historique d'architecture<sup>71</sup> : la promenade exprime l'action de se promener et le lieu où l'on se promène. C'est dans des espaces limités, sur un terrain donné, et avec des dispositions combinées pour l'usage auquel on la destine que doit se faire reconnaître une promenade. L'idée de la promenade se lie à celle du jardin et nous voyons que les plus célèbres promenades publiques ont dû leur origine aux jardins des plus grands palais. La manière selon laquelle ces jardins avaient été disposés et implantés se trouva si conforme à ce nouvel objet, que c'est encore sur leur modèle qu'on peut le mieux tracer les règles à suivre dans la disposition d'une promenade publique. Ce qui exige sa disposition, c'est un emplacement étendu qui réunissent pour les raisons différentes, pour les diverses températures, des positions où les promeneurs puissent se mettre à l'abri des influences nuisibles. Il est essentiel encore qu'un lieu qui rassemblera en grand nombre toutes les sortes d'âge, de professions, de goût et d'inclinaison, présente dans la variété de ses localités, tantôt de vastes parties découvertes, de grandes allées où la multitude circulera sans embarras, tantôt des endroits plus retirés, des ombrages solitaires propices à l'étude ou à la médiation.

---

<sup>70</sup> Di Meo, 2009,

<sup>71</sup> A. Quatremere de Quincy, Dictionnaire historique d'architecture, Paris, p315

## **2.2. Les caractéristiques de la promenade urbaine :**

### **2.2.1. Caractéristique intangible de la promenade<sup>72</sup> :**

Pour se promener, les promeneurs effectuent une marche solitaire, anonyme, où la possibilité de suivre un itinéraire non imposé, sa disposition permet de refuser la vitesse ou le promeneur à la liberté d'user ses mouvements, donc elle ne nécessite pas d'effort physique, mais parfois la forte densité humaine nécessite des capacités de réaction rapides pour s'éviter. La concentration humaine devient elle-même le fondement de l'attraction du lieu, permettant de faire des rencontres, de se confronter aux autres. Par contre les codes vestimentaires qui y sont présents séparent les nationalités et les classes d'âges.

### **2.2.2. La promenade comme support physique<sup>73</sup> :**

La promenade se caractérise par un contexte essentiellement urbain, généralement les villes, demandant un terrain plat et unie ou elle est limitée dans la plupart des cas par deux parois urbaines, c'est des allées droites, larges et commodes (permet la transition, le repos et la communication) dans un parcours planté d'arbres dont le feuillage produit un ombrage.

### **2.2.3. Rôle de la promenade urbaine :**

La promenade présente un élément structurant de la forme urbaine, permettant d'assurer un lien entre les constructions, une transition d'une place à une autre. Par ailleurs, elle joue le rôle d'attracteur social. La promenade joue le rôle d'attracteur social, par la mise en scène qu'elle induit, facilitant les interactions sociales, permettant un jeu interactif dans lequel les rôles d'acteurs et de spectateurs sont interchangeables. Enfin c'est un révélateur identitaire (mémoire, célébration, patrimonialisation).

### **2.2.4. Les usages de la promenade urbaine :**

Les promenades constituent des lieux de rencontre, d'échange, de sociabilité, de même que d'auto-présentation à travers le jeu des apparences, le jeu de voir et d'être vu, pour signaler et marquer la position des promeneurs.

---

<sup>72</sup> J. Rieucou, 2012, p10

<sup>73</sup> A. Quatremer de Quincy, Dictionnaire historique d'architecture, Paris, p316

On peut classer les usages de la promenade publique en deux catégories : les usages spontanés et les usages programmés.

Usage spontané : la promenade est un territoire de juxtaposition de classe d'âge, de nationalités. , elle est un support pour marcher, rouler, c'est un lieu de jeux de détente, elle assure donc une fonction familiale.

Usage programmé :

Fonction commerciale : la promenade est un espace d'exposition de marchandises

Fonction informative : à travers les affichages, les publicités

Elle constitue également un lieu de mémoire et de célébration.

Elle assure aussi le rôle d'un marqueur culturel : plusieurs symboles identitaires d'une ville.

## **2.3. La promenade à travers l'histoire :**

### **2.3.1. La période antique :**

Dès l'Antiquité, la promenade apparaît porteuse de conversations philosophiques avec l'école péripatéticienne (concerne la façon de se déplacer) créée par Aristote, dont une des spécificités résidait dans le fait de se promener tout en discutant et en échangeant sur des questions philosophiques.<sup>74</sup>

Durant la période romaine, Il existait deux types de promenade : la promenade thérapeutique ou hygiénique et la promenade sociale.

### **2.3.2. La promenade urbaine au tournant des années XVIIe et XIXe siècles :**

À partir du XVIIe siècle deux facteurs contribuent à l'extension de l'espace des promenades dans les tissus urbains. Il faut évoquer d'abord l'effort des monarques européens pour doter les populations de leurs capitales de nouvelles promenades. Au XVIIe siècle, ils ouvrent les jardins de leurs palais, comme le jardin des Tuileries à Paris. Au XVIIIe siècle, des monarques éclairés laissent leurs grandes réserves de chasse royale aux promeneurs de leur capitale, afin de montrer toute leur bienveillance envers leurs sujets.

Comme deuxième facteur de la création de promenoirs, il faut prendre en considération, depuis le XVIIe siècle, la destruction des remparts qui enfermaient les villes. Leur suppression crée l'espace nécessaire à l'aménagement de nouveaux promenoirs, mails, boulevards, esplanades .... Par les autorités municipales. Celle-ci veut doter leur ville de ce

---

<sup>74</sup> S. Miaux, 2014, p.81.

modèle introduit d'Italie en France sous forme de « corso », et réalisé d'abord à Paris, en 1616, par Marie de Médicis, qui fait aménager le Cours-la-Reine suivant le modèle italien. L'administration royale impose même la création de tels promenoirs à certaine ville pour leur montrer toute la supériorité et célébrer la gloire de la monarchie.

La création de ces espaces destinés à la déambulation se fait aussi pour des raisons qui s'expliquent par l'évolution des sensibilités et par de nouveau soucis hygiéniques. En effet, Depuis la fin du XVIIe siècle se diffuse un discours médical, fessant de la promenade une pratique qui s'intègre à la médecine car elle assure à la fois un mouvement, aération et exercice, elle possède ainsi des bienfaits pour la santé. Ce souci hygiénique se trouve aussi à l'origine des boulevards, lieux de promenade prisés dès le XVIIIe siècle. Les responsables recommandent de larges avenues plantées, pour assurer l'aération des masses de pierre, à côté des raisons politiques mondaines (baroque) puis sécuritaire.

D'autres valeurs viennent s'ajouter, pour offrir des promenades à la population urbaines : le droit au repos, qui correspond à la nouvelle éthique du travail, de même, dès la fin du XIXe siècle les promenades prennent un caractère de plus en plus commercial (mais toujours consacré à la déambulation).

Les municipalités plantent donc des arbres et installent des fontaines et bassins a eau, pour assurer une certaine fraîcheur au promeneur, mais aussi pour réjouir sa vue, tout comme elles installent des bancs pour son repos. Le contact avec la nature, même de façon artificielle l'intérieur des villes, constitue alors un des impératifs de l'aménagement de ces promenoirs. Il est à noter que ce que ce constat ne concerne en grande partie que les villes française au début du XIXe siècle. Cette politique d'aménagement des promenoirs par les municipalités commence donc dès le XVIIe siècle, se renforce durant le XVIIIe et est toujours programme au XIXe siècle. La présence d'une promenade devient alors une des grandes questions soulevées, un des besoins des habitants auxquelles les administrations des villes se sentent obligées de répondre.

Recommandation pour une bonne promenade urbaine<sup>75</sup> :

- Être accessible à tous
- Constituer des lieux de sociabilité
- Avoir des usages et des activités
- Développer des notions de confort et de plaisir

---

<sup>75</sup> Forum la fabrique de la cité, quelle place pour les espaces publiques dans la ville de demain ? 2010-2011, p9

- La sécurité
- La dimension verte

### **Conclusion partielle :**

La promenade urbaine a subi plusieurs changements à travers l'histoire, tout en gardant un aspect exceptionnel, répondant toujours au besoin de prendre l'aire en ville s'exprimant dans différents cas internationaux avec chacun ses spécificités architecturale et urbaine.

## **CHAPITRE 3 : ÉTUDE D'EXEMPLES DE PROMENADE URBAINE :**

## Introduction

Dans ce chapitre nous allons essayer d'analyser deux exemples de promenade urbaine en Europe qui ont des caractéristiques similaires au cas d'étude, à savoir le Cours de la Révolution, d'après leurs historique, leurs emplacements dans la ville et leurs morphologies.

### 3.1. Las Ramblas, Barcelone, Espagne

#### 3.1.1. Présentation :

Las Ramblas est souvent considéré comme la rue la plus célèbre de Barcelone et bien connu dans le monde entier, illustrant le succès de Barcelone, en ayant des espaces publics incitant les personnes à se rencontrer et à se socialiser, tout en coulant leur vie quotidienne. La rue, qui est en fait divisée en plusieurs boulevards distincts, est souvent bondée avec les habitants locaux et les touristes. Grâce à la disponibilité de l'animation urbaine (restaurants, boutiques, marchés et institutions culturelles) le long de la rue habile à créer une expérience attrayante et diversifiée pour les piétons. Les bâtiments, l'aménagement, la végétation, et les détails sont proportionnés afin que les piétons aient des espaces agréables à fréquenter. En raison de sa qualité sociale, certains l'appellent le «centre émotionnel» de la ville.<sup>76</sup>

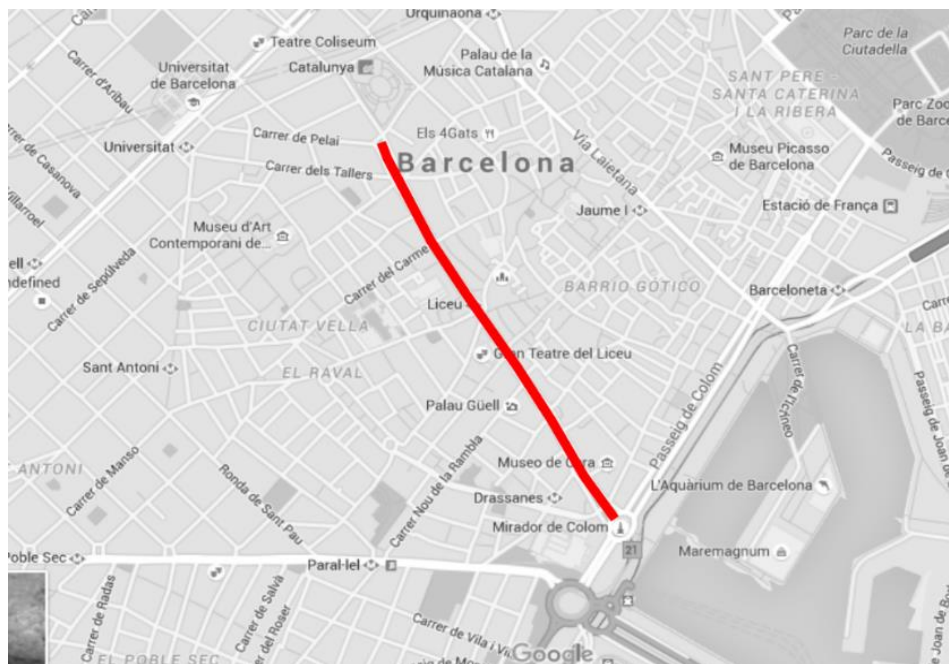


Fig. 3 Situation de la Rambla à Barcelone.

Source : <https://www.google.fr/maps/place/Barcelone,+Espagne/>

<sup>76</sup> J. Rieucou, 2012, p15

### 3.1.2. Caractère historique de la Ramblas :

Las Ramblas s'étend sur environ 1,5 kilomètre de long, qui traverse le milieu de la ville sur un **ancien lit de fleuve**.

Au cours de l'époque médiévale, il y avait à la place un mur qui marquait les limites de la ville, et le courant agissait à la fois comme un fossé et un égout qui été occasionnellement inondé<sup>77</sup>.

Jusqu'au début du XVIIème siècle, Las Ramblas était un chemin le longeant ce cours d'eau, elle se situe entre les couvents d'un côté et les vieux murs de la ville de l'autre. Dans les années 1700, les maisons ont commencé à être mises en place sur le site de certains des anciens propriétaires de la ville et les arbres ont commencé à être plantés. En 1775, les vieux murs de la ville ont été démolis, la rue a commencé à être développée dans une sorte d'avenue bordée d'arbres ; et commencé à ressembler de près à **la promenade** actuelle. Son nom vient du mot arabe " Ramla الرملة ", ce qui signifie "sol sablonneux." <sup>78</sup>

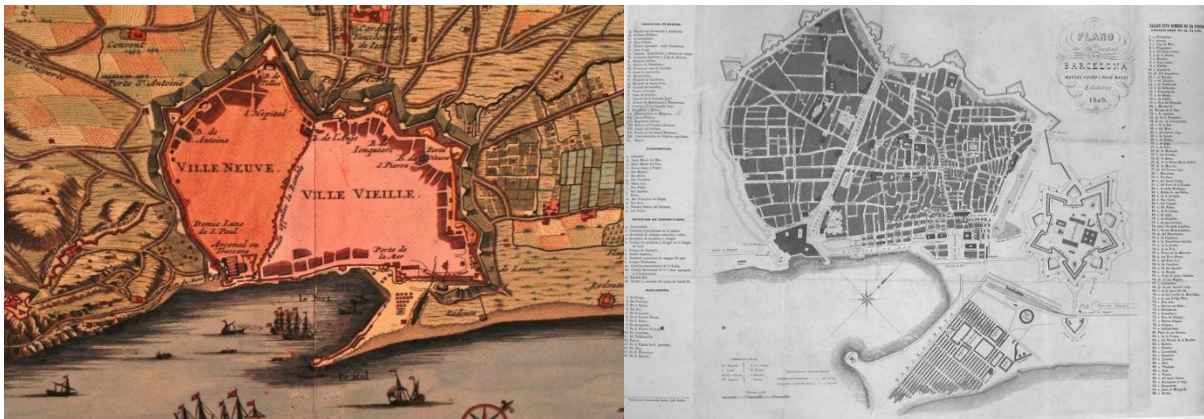


Fig. 4 Carte historique de la ville de Barcelone

Source : <http://www.vanupied.com/barcelone/atmosphere-barcelone/anciennes-cartes-barcelone-maquette.html>

### 3.1.3. Le caractère architectural de la Ramblas :

La Ramblas est divisé en cinq parties, un monument marque ce corridor est le Grand Théâtre de Liceu. Ouvert en 1847, il est parmi les plus beaux et les plus fréquentés du monde. Un musée public de l'art contemporain est situé sur le côté du Raval Rambla de Santa Monica, centre d'Art Santa Monica, où se déroulent régulièrement des expositions d'artistes internationaux. Le marché de la rue la plus emblématique de la ville connu sous le nom Mercat de la Boqueria. C'est

<sup>77</sup><https://courses.washington.edu/gehlstud/gehlstudio/wpcontent/themes/gehlstudio/downloads/Winter2010/LasRamblas.pdf>(consulté le 25/11/2015))

<sup>78</sup> J. Rieucan, Op cit. p.11

également ici qu'on trouve la fontaine la plus célèbre de la ville, la fontaine de Canaletes, qui est le point de rencontre le plus populaire. Les bâtiments sont de 5-7 étages de haut.<sup>79</sup>

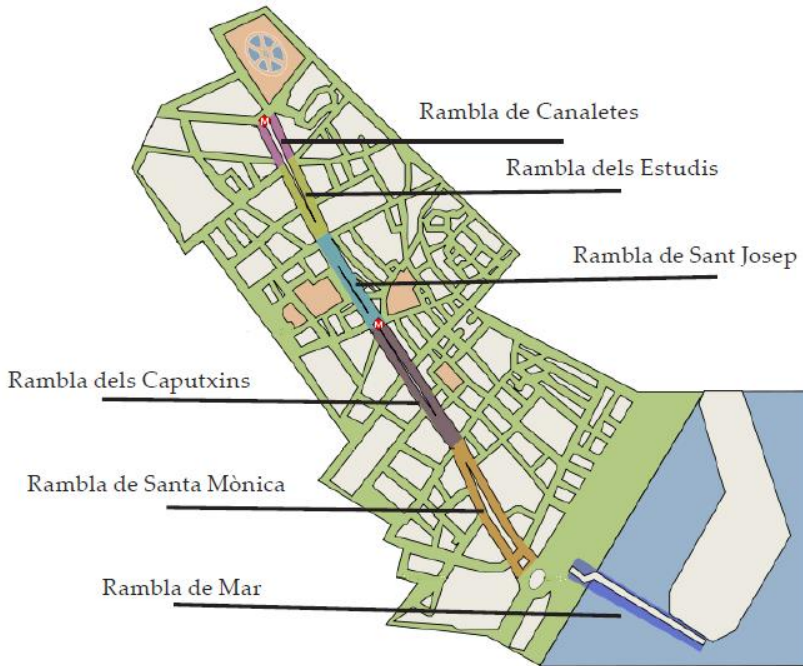


Fig. 5 Plan de la Ramblas

Fig. 6 Las Ramblas

Source : <https://courses.washington.edu/gehlstudio/downloads/Winter2010/LasRamblas.pdf>,



Fig. 7 La Rambla de Les Flors

Fig. 8 La Rambla de Santa Monica

Fig. 9 La Rambla de Mar

Source : <https://courses.washington.edu/gehlstudio/downloads/Winter2010/LasRamblas.pdf>

<sup>79</sup> J. Rieucan, Op cit, p.11

### 3.1.4. Le caractère esthétique de la Ramblas

La rue est divisée au centre mais avec une circulation de chaque côté. La zone en dehors de la promenade est bordée de boutiques et de restaurants de toutes sortes, tandis que dans la partie interne du diviseur un petit marché se dresse (couvert par des parasols colorés) qui vendent presque tout, des fleurs, des churros de pâte sucrée même des canaris. De beaux arbres bordent la promenade et fournissent de l'ombre pour ceux qui se baladent autour et il y a des bancs pour se reposer. La nuit, toute la place s'allume et illustre une scène de rue européenne dans son meilleur état.

### 3.1.5. Activité et utilisateurs :

Les animateurs tels que mimes et musiciens parsèment la rue et jouent pour quelques pièces offertes par des touristes. Les artistes vendent leurs belles peintures à l'aquarelle, de la poterie et des sculptures. Il y a un grand marché bien animé le long de la promenade où les gens vont trouver les divers plaisirs culinaires. Las Ramblas se **termine au port** où se trouve une énorme **statue** de Christophe Colomb.



Fig. 10 Activité artistique à La Rambla

Source : <https://courses.washington.edu/gehlstudio/downloads/Winter2010/LasRamblas.pdf>



Fig. 11 kiosques à fleurs à La Rambla

Source : <https://courses.washington.edu/gehlstudio/downloads/Winter2010/LasRamblas.pdf>

## 3.2. Les Allées Paul-Riquet

Les Allées Paul-Riquet, à Béziers sont une voie. Elles portent le nom du créateur du Canal du Midi, Pierre-Paul Riquet, natif de la ville.



*Fig. 7 Photos aérienne des allées Paul Riquet.*

*Source : <http://edouard.bertouy.pagesperso-orange.fr/telechargement/Centre-ville.pdf>*

### 3.2.1. Caractère historique des Allées :

À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, la ville s'étend en dehors des remparts avec la démolition de ceux-ci en 1827. Se construit alors la gare du Midi en 1857 et l'aménagement des allées Paul Riquet se fait par la suite.



*Fig. 13 Statue de Pierre-Paul Riquet située au milieu des Allées avec, au fond, le théâtre.*

*Source : <http://edouard.bertouy.pagesperso-orange.fr/telechargement/Centre-ville.pdf>*

Un premier tronçon fut construit, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, par comblement des fossés. Dès 1827, les remparts furent détruits, et le quartier aménagé. En 1838, à l'initiative de la Société Archéologique de Béziers, est érigée une statue en bronze représentant Pierre-Paul Riquet.

Elles portent ce nom depuis 1868, et s'appelaient à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle « La promenade » ou « La passejada », et en 1857 « La promenade du théâtre », en référence au théâtre construit en 1844 en haut de ces Allées. Les Allées portent le nom du créateur du canal du Midi, Pierre-Paul Riquet, natif de la ville.<sup>80</sup>

### 3.2.2. Caractère architectural des Allées :

- Théâtre à l'Italienne (1844), orné de bas-reliefs d'Injalbert
- Chambre de Commerce (1930), de style néoclassique



Fig. 14 Immeubles haussmanniens

Fig. 15 Théâtre national

Source : <http://iut.univ-amu.fr/sites/iut.univ-amu.fr/files/souliermariebeziers17.pdf>,

La bourgeoisie investit beaucoup dans ce quartier, on assiste à l'installation de banques, de cabinets d'assurance, de sociétés liées à la viticulture. Le marché au vin se tient tous les vendredis, les riches propriétaires viennent y présenter leurs meilleurs vins.

### 3.2.3. Caractère esthétique des Allées :

À la bordure orientale de la vieille ville, les allées Paul Riquet forment une vaste esplanade et constituent un lieu de passage. C'est une large promenade longue de 600 mètres, a

<sup>80</sup> <http://edouard.bertouy.pagesperso-orange.fr/telechargement/Centre-ville.pdf> (consulté le 22/12/2015)

plusieurs séquences, avec, au centre, une zone piétonne ombragée de platanes et de chaque côté une voie de circulation des véhicules.

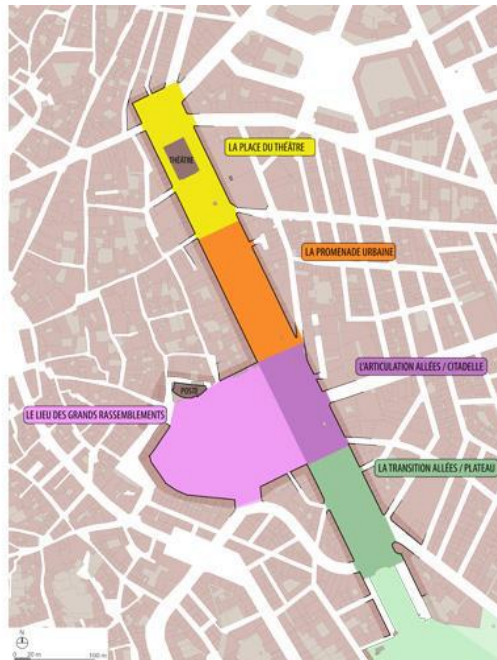


Fig. 16 Plan des Allées Paul Riquet avec, à gauche, la place de la Citadelle.  
 Source : <http://iut.univ-amu.fr/sites/iut.univ-amu.fr/files/souliermariebeziers17.pdf>

### 3.2.4. Activités et Utilisateurs :

Les Allées devenues un quartier d'habitat bourgeois, s'enrichissent de plusieurs fonctions. D'abord elles s'agrémentent d'une fonction de loisirs et de divertissement avec le kiosque à musique de la Citadelle et le théâtre. La prolifération des cafés on y trouve pas moins de quarante-quatre cafés, en fait un espace de convivialité. C'est aussi un espace de déambulation. Les commerces sont nombreux, on y trouve par exemple les Nouvelles Galeries.



Fig. 17 Kiosque au Allées Paul Riquet  
 Source : <http://iut.univ-amu.fr/sites/iut.univ-amu.fr/files/souliermariebeziers17.pdf>

Elles accueillent diverses manifestations pendant l'année, tous les vendredis se tient le marché aux fleurs par exemple. Josette, aujourd'hui âgée de 86 ans et ayant toujours vécu à Béziers où elle était institutrice témoigne : « *J'allais, à l'époque, sur les Allées Paul Riquet à la sortie de l'école et surtout le dimanche matin. On faisait très attention à la façon dont on s'habillait pour aller sur les Allées, on se regardait les vêtements. Il y avait beaucoup de cafés sur les Allées, ils avaient de l'allure et marchaient très bien. De l'autre côté c'était les magasins surtout de vêtements. Les Allées c'était vraiment le luxe !* »<sup>81</sup>

### **Conclusion partielle 3 :**

Ces promenades en ville sont des rues clairement conçues pour permettre aux gens de marcher, de se rencontrer, de parler. Leurs bâtiments forment des parois avec des bords nets et présentent une richesse urbanistique et architecturale, tandis que le grand nombre de fenêtres et entrées d'immeubles procurent un sentiment de fluidité. En outre, chaque promenade a défini son propre programme d'événements en permettant des performances d'artistes et de musiciens locaux. Cela rend son paysage visuel et culturel différent à chaque visite.

---

<sup>81</sup> <http://iut.univ-amu.fr/sites/iut.univ-amu.fr/files/souliermariebeziers17.pdf> (22/12/2015)

## **CHAPITRE 4 : LE CAS D'ÉTUDE : LE COURS DE LA RÉVOLUTION**

## **Introduction :**

Le présent chapitre va s'attacher en premier lieu à l'élaboration d'une grille de valeurs retenues auparavant à savoir : valeur historique, esthétique et architecturale que l'on pourra par la suite s'en servir pour l'évaluation du cas d'étude à travers ses composantes, qui constituera la base de la décision de classement d'un bien sur la liste du patrimoine national.

## **4.1. Identification des attributs patrimoniaux :**

### **4.1.1 Présentation du cas d'étude :**

Annaba est avant tout une ville côtière, elle a depuis longtemps été un des plus importants pôles industriels du pays.

De par son histoire riche et variée ainsi que la diversité des cultures qui l'ont formé, Annaba joue un rôle influent dans sa région est et dans le pays.

L'histoire de la ville d'Annaba laisse apparaître la présence de valeurs relatives à l'urbanité et à la citadinité de ses habitants vieilles de milliers d'années. Elle a connu donc à l'instar des autres villes algériennes l'apparition du modèle urbain colonial vers le début du 19<sup>ème</sup> siècle greffé puis juxtaposé à la vieille ville.

À Annaba, l'une des parties les plus importantes de ce tissu est le Cours de la Révolution (ex Cours Bertagna) c'est aussi la partie d'Annaba qui crée le lien entre les deux tissus, ce sera donc notre objet d'analyse.



Fig. 18 situation du Cours de la révolution

Source : [http://www.univ-annaba.org/~dpubma/index\\_htm\\_files/Synthese%20N23.pdf](http://www.univ-annaba.org/~dpubma/index_htm_files/Synthese%20N23.pdf)

#### 4.1.2 Le caractère historique du Cours de la Révolution :

Le Cours de la Révolution est, avant tout, un point de rassemblement matérialisé par d'importantes aires de détente et de consommation aménagées en terrasses de cafés, crémeries...etc.

a. Histoire et toponymie du cours



Fig. 19 Carte historique d'Annaba avant la colonisation  
 Source : <https://plus.google.com/photos/109202849447360140281/albums/>

Cours : avenue, promenade plantée d'arbres.<sup>82</sup>

Après 1868, le Cours fut nommé *les Allées*, ensuite le *Cours National*, On lui a attribué le nom de *Cours Bertagna* du nom du maire de la ville *Jérôme Bertagna* après l'installation de sa statue et aujourd'hui *Cours de la révolution*.<sup>83</sup>

<sup>82</sup> Dictionnaire Hachette du français, 1993, p 388

<sup>83</sup> M. Nouali, A. Bensalah, Op cit p54

Situé entre les deux tissus déferents, le tissu de l'époque colonial et le tissu turc (médiina). (Figure 23), il constitue la jonction entre deux périodes de l'histoire de la ville d'Annaba.

À l'arrivée des français, en 1832, la ville de Bouna couvrait une surface d'environ 14 hectares, mais vite, des transformations et des extensions successives vont donner naissance à une ville européenne, inspirée du modèle de la métropole, sur les terrains agricole à l'ouest de la médiina.



Fig. 8 Premières bâtisses en dehors de la médiina, la cathédrale sainte Monique et les terres agricoles.  
Source : <https://plus.google.com/photos/109202849447360140281/albums/>

Le premier plan d'urbanisme colonial<sup>84</sup> d'Annaba, proposé en juin 1844, est adopté en 1845 (fig.23). La ville historique, remaniée, est augmentée en cité nouvelle<sup>85</sup>. Ainsi va naître la ville coloniale qui prend forme à partir de 1845. Le périmètre du nouvel ensemble urbain se dessine pour un siècle environ avec l'achèvement de la construction des nouveaux remparts du Bouna historique vers 1868.<sup>86</sup>

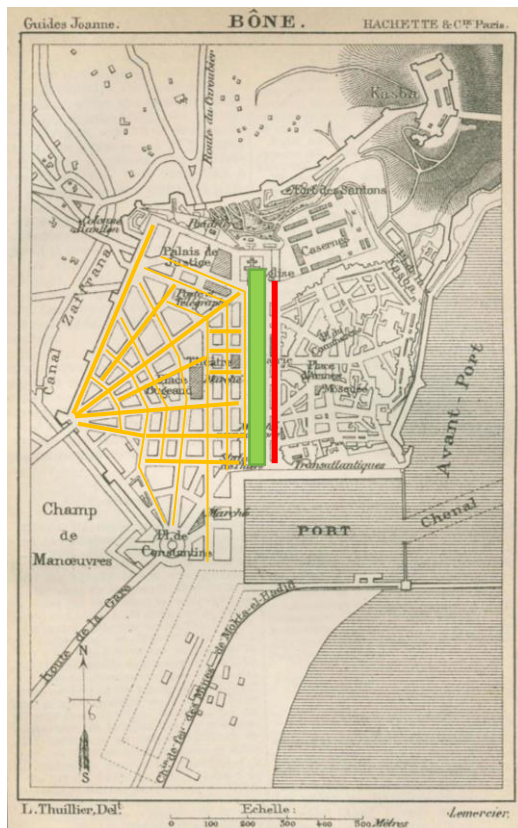
Ce centre colonial extra-muros se développe à l'Ouest du centre historique. Le premier édifice construit était l'église saint Monique entre 1846 et 1852, le parvis de cet édifice s'ouvre

<sup>84</sup> Nous pouvons y remarquer la présence de principes de composition similaires à ceux utilisés dans les principales villes européennes (comme Paris, Londres ou Rome) L'emploi des axes, des percées et des symétries y sont prononcés de manière franche, ce fut la première introduction d'un modèle urbain entièrement Importé.

<sup>85</sup> On assistait à un bouleversement spatial accompagné par des changements des pratiques sociales qui était en fin de compte une opposition socio-spatiale à celle de la médiina non seulement par un tissu nouveau mais aussi par la modification de sa configuration physique: ouvertures des ruelles, transformation des maisons à Wast dar à des appartements. Installation des nouveaux blocs et destructions des anciens.

<sup>86</sup> S. Dahmani, 2000, p 208

sur une sorte d'axe Nord-Sud qui aboutit à la mer, et évolue vers un cours (le cours national, puis Bertagna). Cet axe constitue une séparation nette entre l'ancien centre et la nouvelle ville.



- Limite entre les deux villes
- Cours de la révolution
- Tracé régulier et trame rayonnante

Fig. 9 Plan d'urbanisme proposé en 1844  
 Source : <http://jeanlouis.ventura.free.fr/bone/bone300.jpg>

Le secteur du cours assiste à l'érection d'un ensemble architectural composé d'édifices publics et d'immeubles dont la majorité subsiste de nos jours. Un premier théâtre, appelé « théâtre Gonssolin », voit le jour (26 avril 1856). C'est vers 1860 qu'est édifié l'hôtel d'Orient. L'argent coulant à flot permet l'édification de l'hôtel de ville (1884-1888). La partie Est du cours

est aménagée en arcades, ainsi que le bas du côté ouest. Une série de grand café s'ouvrent sur le cours.<sup>87</sup>

La ville Européenne était inspirée de l'urbanisme Haussmannien qui dominait cette période en France. Structurée par un réseau viaire sous une trame en damier avec des artères assez larges. Leurs intersections forment des îlots réguliers qui comportaient des immeubles publics et des immeubles résidentiels : les immeubles publics se concentraient autour du Cours (La Cathédrale, la Mairie, le Théâtre...) formant une nouvelle centralité où tout Le flux convergeait.<sup>88</sup>

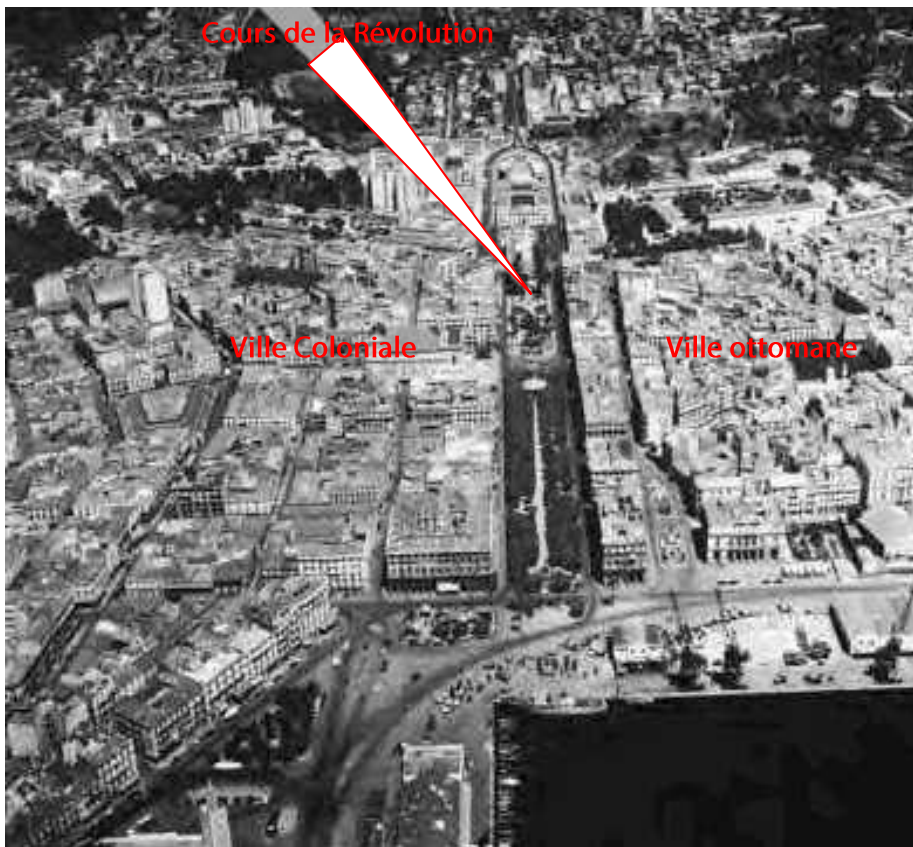


Fig. 10 Photo Aérienne du centre-ville de la ville d'Annaba

<sup>87</sup> S. Dahmani, Op cit, p 209

<sup>88</sup> A. Benzrara, 2012, p 31

Source : <https://plus.google.com/photos/109202849447360140281/albums/>

Désigné actuellement par le Cours de la Révolution. Il est un élément de démarcation physique et culturel entre la ville européenne et la médina vue sa situation entre les deux tissus, un lieu d'animation et de vie sociale privilégié, il représentait un lieu de mixité entre deux populations de différentes valeurs, normes et idéologies.

La ville d'Annaba a connu donc à l'instar des autres villes algériennes l'apparition du modèle urbain colonial vers le début du 19<sup>ème</sup> siècle greffé puis juxtaposé à la vieille ville.

Le cours de la Révolution (ex Cours Bertagna) prend naissance en face du port pour finir vers l'emplacement de l'ancienne cathédrale détruite après l'indépendance (y prend place aujourd'hui un marché dont la terrasse accueille des cafétérias).

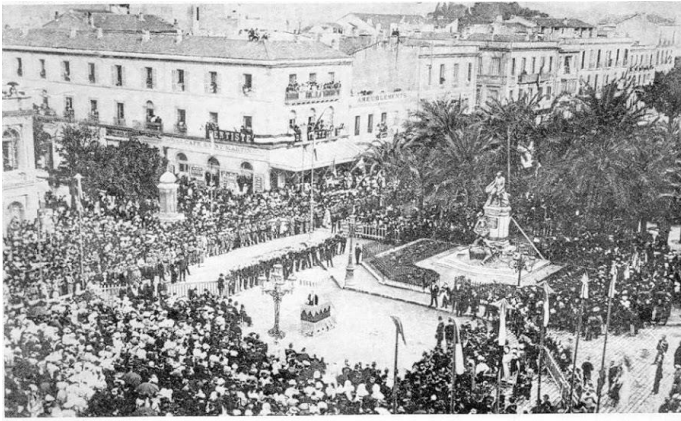
**b. Activité et évènement :**

Plusieurs évènements politiques et sociaux se déroulaient sur ce Cours de la révolution :

- Fête des fleurs
- Carnaval
- Corso<sup>89</sup>
- Discours politique et l'accueil des politiciens étrangers et nationaux
- Ainsi que la différente manifestation politique algérienne contre la colonisation française
- Défilé des sportifs (toutes disciplines confondues)
- Cérémonies incantatoires

---

<sup>89</sup> C'est un défilé de chars, les uns peints, les autres fleuristes entre lesquels s'intercalaient des groupes costumés (Article : Bône au temps jadis, Michel Bonancien, in l'Algerianiste n75 septembre 1996 p.63)



M. JONNART Gouverneur Général prononce son discours



Fig. 23 Discours de M Jonnart

Fig. 24: Bataille de fleurs

Source : <https://plus.google.com/photos/102849447360140281/albums/62894175/>

### 4.1.3 Le caractère architectural du Cours de la Révolution d'Annaba

Afin d'identifier le caractère architectural du Cours de la Révolution, nous allons tout d'abord classer les typologies architecturales qui s'y trouve.

Ces classifications ont pour but principal une meilleure lecture des composantes de la façade urbaine. Parmi les répartitions les plus en usage, celle de la classification des architectures suivant deux typologies (ordinaire et extraordinaire) nous a le plus intéressé.

1/ Types ordinaires ou répétitifs, les bâtiments d'habitations peuvent par exemple en faire partie.

2/Types extraordinaires ou exceptionnels, comme les équipements ou les monuments ou tout objet extraordinaire joint au type ordinaire.<sup>90</sup>

Ces types s'articulent suivant la composition voulue pour un lieu donné et ils peuvent par ricochet être à l'origine d'autres compositions urbaines et créer ainsi une sorte de dialogue perpétuel entre les bâtiments d'un côté et l'ensemble -l'image globale- de l'autre.

Les typologies architecturales peuvent donc être, grâce à la clarté et aux distinctions qu'elles promulguent en matière de lisibilité de l'espace, et en fonction de la plastique voulue, à l'origine d'une ordonnance et d'une hiérarchie des éléments constitutifs de l'espace urbain en matière de géométrie ou de modules des parcelles. Par ailleurs, elles peuvent être aussi par rapport à l'urbanisme de perspectif et de manifestation planifié qui définit des éléments de repère et définit une mise en scène de ces derniers.

Dans cette partie nous allons voir ce qui compose le Cours et quelle a été l'évolution et la transformation de ses composantes :

Le cours est un espace longitudinal meublé de part et d'autre par des édifices dont l'alignement est indiscutable et dont l'orientation est faite par rapport à un espace central de détente et d'agrément.

Le cours est en somme une disposition d'éléments divers de par leurs esthétiques et leurs fonctions (bâtiments, jardins, statues, voies de circulation, ainsi que des ouvertures visuelles et des percées jouant un rôle dans la scénographie et la composition de l'ensemble). Entre immeuble de rapport et éléments singuliers (théâtre et hôtel de ville).

Le Cours contient des deux côtés Est et Ouest un enchaînement de bâtisses dont la taille reste assez proportionnelle bien que différente, mis à part les quelques bâtiments symétriques situés au sud de l'hôtel de ville, tous les autres sont différents en traitement de façades et en volumes.

Les arcades, qui sont disposées tout le long de la partie Est, ne le sont que partiellement du côté Ouest, plus exactement dans la partie située entre le théâtre et le palais Le Coq en face du port, leur enchaînement est mis en évidence par un rythme et un intervalle semblables d'un côté, et des proportions toutes proches de l'autre.

---

<sup>90</sup>K. Benabderrahmene, 2007, p103

Les points principaux relevés auprès de ses parois sont : la répétition, l'unité, la continuité, l'alignement ainsi que la présence d'éléments architecturaux, architectonique et esthétique; et le rythme des ouvertures dont la répétition horizontale reste d'une fréquence très proche d'un bâtiment à un autre.

Enfin la division tripartite horizontale et verticale pour chaque bâtiment (arcade, fenêtre et couronnement).

La majorité des façades présentent une répartition en trois parties à savoir un soubassement un Corp. et un couronnement

#### A) Le soubassement :

En plus de son hauteur plus importante que les autres niveaux, le rez-de-chaussée se caractérise par la présence d'une galerie d'arcades, constitue un passage ouvert et couvert d'où s'effectue l'entrée vers les immeubles. Les portiques se composent d'arcades en plein cintre au rythme d'une arcade pour une travée de fenêtre

#### B) Le corps :

Il s'élève sur deux ou trois niveaux et se caractérise par les rythmes des ouvertures. Il s'agit d'un rythme constitué par la succession et la répétition des ouvertures aussi bien horizontalement que verticalement. Le rythme horizontal renforce l'horizontalité de la façade par le nombre de fenêtres qui se répètent.

Les fenêtres sont de forme rectangulaire, plus hautes que larges. On observe aussi la présence de balcons individuels ou filants, des fois, sur toute la longueur de la façade. Ils sont parfois à l'angle du bâtiment et forment un rythme qui se répète verticalement. Ils sont aussi d'autres fois au centre de la façade à des endroits précis pour former une symétrie avec l'ensemble des portes à faux.

#### C) Couronnement :

Les toitures sont traitées par des tuiles rouges et comprennent quatre versants. Leur hauteur ainsi que les faibles pentes renseignent sur l'absence de combles concernant les bâtiments, généralement assemblé à des terrasses accessibles.

## **b. Les composantes architecturales du Cours de la Révolution**

### **Bâtiments de type ordinaire :**

#### **Immeuble de rapports :**

##### **Définition :**

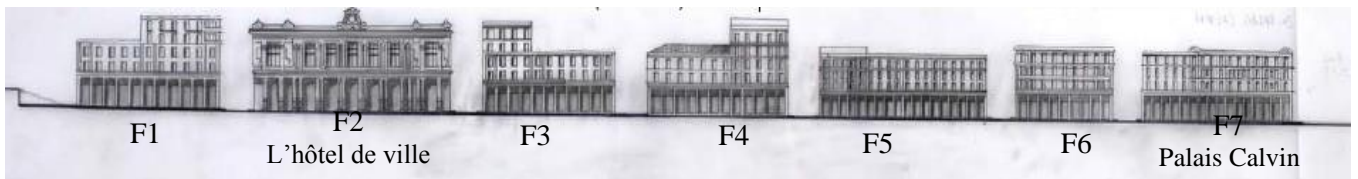
L'immeuble de rapport devient la forme urbaine dominante en France au XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

L'immeuble de rapport est ainsi nommé car il « rapporte à son constructeur ».

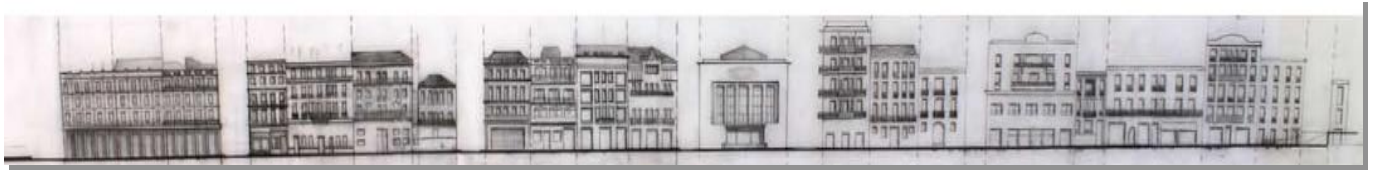
C'est un immeuble divisé en plusieurs logements loués par un ou plusieurs propriétaires. Sa construction résulte d'une opération immobilière. Il est conçu comme un placement par le propriétaire. Un immeuble existant peut aussi être transformé en immeuble de rapport.

L'immeuble de rapport étant un investissement financier, la parcelle est exploitée au maximum de ce que le règlement d'urbanisme lui permet.

L'essor de la copropriété et de la promotion immobilière a mis fin à l'immeuble de rapport comme modèle économique dominant dans la construction, au cours du XXe siècle. <sup>91</sup>



Façade Est



Façade Ouest

Fig. 25 Les deux façades urbaines du cours

Source : [http://www.univ-annaba.org/~dpubma/index\\_htm\\_files/Synthese%20N23.pdf](http://www.univ-annaba.org/~dpubma/index_htm_files/Synthese%20N23.pdf)

Les deux façades du cours ont été construites à deux époques différentes. Une première façade(Est), masquant la médina, présente une homogénéité correspondant à une période datée de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle. En revanche, la deuxième façade est plus ou moins hétérogène et témoigne des différentes périodes de l'histoire allant de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle à la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle.



<sup>91</sup> F. Loyer, 1987, p.112



*Fig. 26, photo panoramique des façades du Cours de la Révolution  
Source : auteure*

### **La symétrie :**

L'équilibre de la façade est assuré par la symétrie, son axes passe par l'entrée principale dans le cas des immeuble, ou par une rue importante dans le cas d'une façade urbaine (façade est du Cours).

La symétrie a été le procédé et le principe de l'architecture classique pour une mise en œuvre d'une composition par les pouvoirs autoritaires depuis l'antiquité, c'est le meilleur moyen d'équilibre.

### **Bâtiments de type extraordinaire :**

Ce deuxième type, comprend essentiellement le théâtre et l'hôtel de ville, le palais de justice situé plus en retrait peut être compté parmi cette catégorie, l'église quant à elle, a été un bâtiment de typologie « extraordinaire » jouant un rôle important dans la composition du cours car se situant dans l'axe central.

### **De style Beaux-arts (à consonance néo-renaissance) :**

#### **Définition de style beaux-arts :**

Le style **néo renaissance** est un style architectural du XIXe siècle aux contours flous, dont la source d'inspiration est tirée de l'architecture Renaissance. Ce style fait partie des styles populaires historicistes du XIXe siècle reproduisant des styles plus anciens, comme le néogothique et néoclassique.

**L'Hôtel de ville :**



*Fig. 27 L'hôtel de ville avant (à gauche) et après (à droite) l'incendie.  
Source : <https://plus.google.com/photos/109601/40281/albums/586/20/6/6banner/>*

L'hôtel de ville se situant sur la troisième séquence du cours Bertagna. Conçu par l'architecte Marius Tondoire. Ses travaux ont démarré en 1888. Son soubassement était constitué de pierre de calcaire à grain fin provenant du massif du cap de garde. L'Hôtel de ville doit sa colonnade aux tailleurs de pierre Piémontais. Avait en son centre un clocheton octogonal avec en contre bas une horloge de part et d'autre. La toiture se terminait par deux dômes. La mairie, comme toute cette partie montante du cours, possédait sur le devant, des arcades. . La toiture a disparue aujourd'hui lors de l'incendie volontaire en 1962.

L'hôtel de ville est intégré à l'ensemble dans une manière différente, elle se manifeste notamment par la reprise d'un rythme des arcades et des ouvertures similaire à celui présent dans les bâtiments situés sur le même axe.

## Composition architecturale de l'hôtel de ville :

- Symétrie
- La division tripartite horizontale et verticale :

La division verticale est se concrétise par la taille des baies et marqué par des travées et au rez-de-chaussée par des piliers de taille plus large.

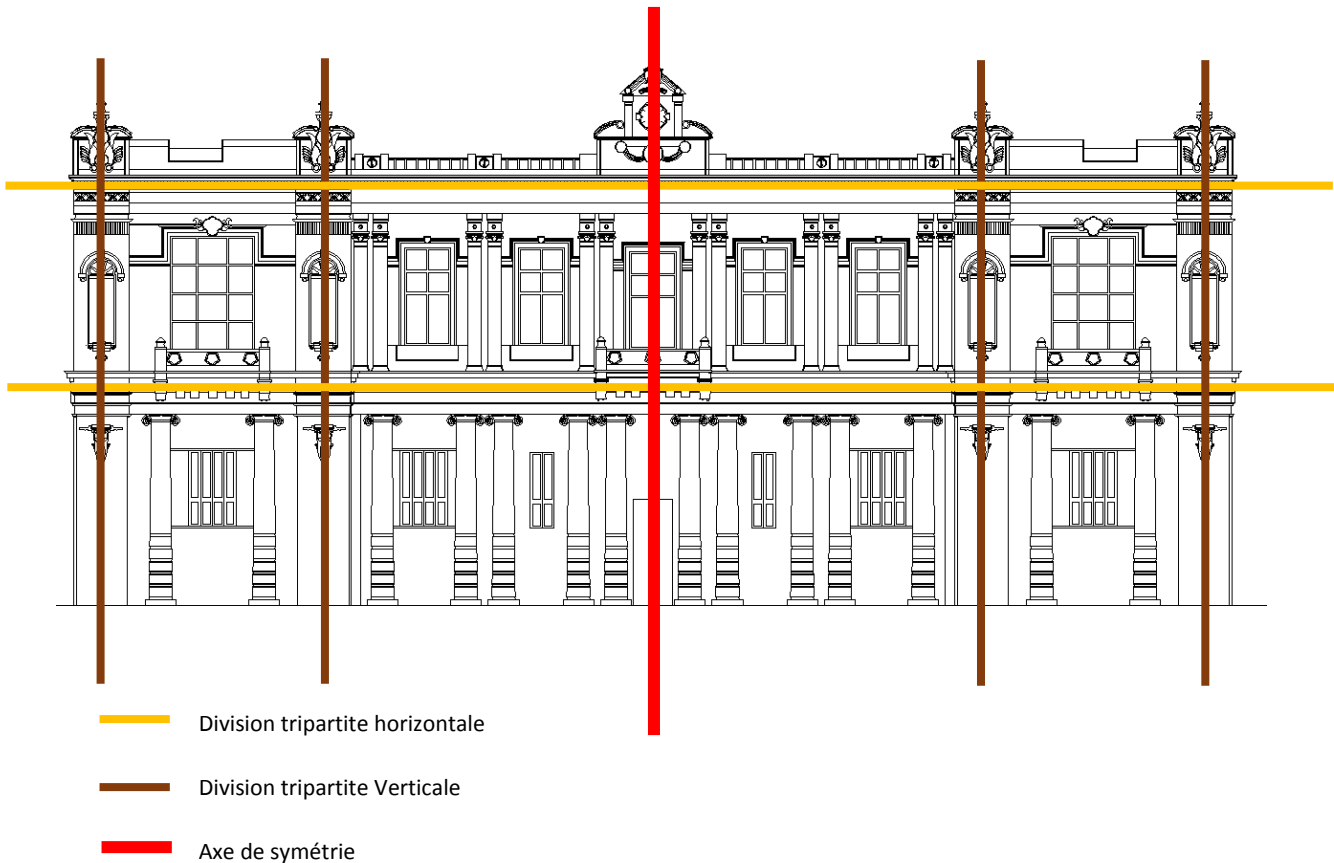


Fig. 28 Façade principale de l'hôtel de ville  
Source : auteure

La division horizontale se concrétise par le nombre d'étage, un rez de chaussée avec galerie a arcade, le premier étage en baies vitrés et l'étage attique aujourd'hui disparu laissant place à une terrasse.

### La variation de la composition du décor porté :

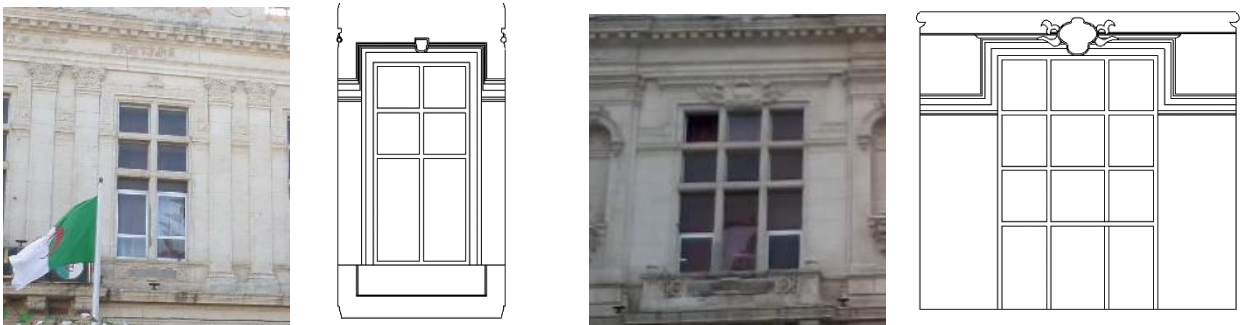


Fig. 29 Baie ornée d'un encadrement rectangulaire, couronnée et d'une agrafe  
Source : auteure

### Fer forgé de la porte d'entrée :

Jérôme Bertagna avait fixé dans le cartouche en fer qui orne chacune des deux battants de la grande porte de l'Hôtel de ville, où l'on voit la lettre « B », initiale de la ville, traversé de haut en bas, par une ancre, symbole du port, et symbole de l'espérance aussi.<sup>92</sup>

---

<sup>92</sup>L. Arnaud, 1920, p101

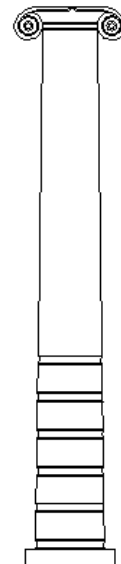
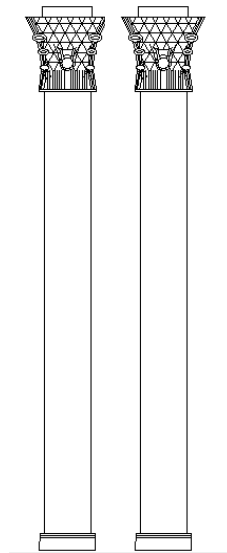


Fig. 30 La porte principale de l'hôtel de ville  
Source : auteure

Fig. 11 Doubles pilastres à chapiteau à feuilles d'acanthos  
Fig. 12 Colonne à chapiteau dorique

Source : auteure

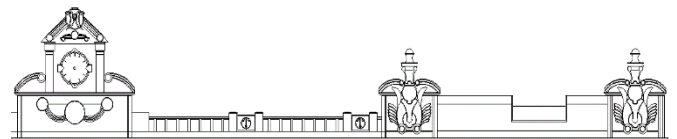
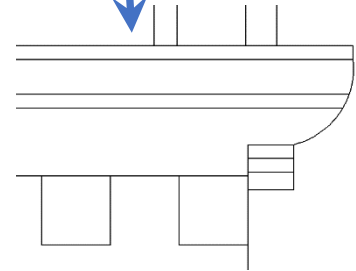
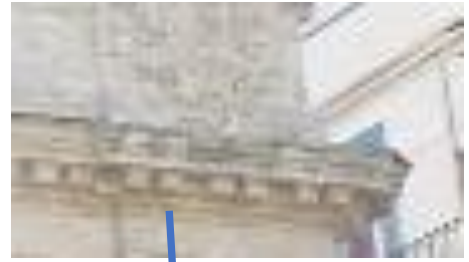
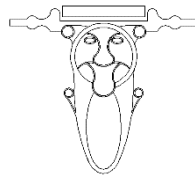
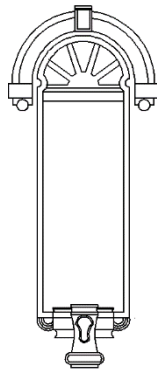
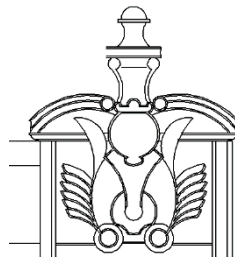


Fig. 33 Corniche simple et moulurée avec des modillons

Fig. 34 Décoration des travées ; source : auteure

### Palais de justice :

Le palais de justice fut institué à Bône en forme de tribunal civil. En janvier 1837, le tribunal civil était alors installé dans la rue française, à la vielle ville .ce n'est qu'en 1882, que le palais de justice vient se dresser tout à côté de l'église ainsi que la prison qui fut adossée au tribunal. De style néo-renaissance il épousa la forme du tracé et sa façade principale occupe l'angle, orientée à 45° par rapport au cours de la révolution et des deux enchaînements de bâtiments situés sur les deux bords du cours. Cela démontre la volonté de donner une unité d'aménagement au lieu à travers des interventions touchant la forme, l'orientation et l'esthétique des bâtiments.

Avec un style beaux-arts, il reprend une décoration classique : composition symétrique de l'élévation. L'axe de cette composition est mis en évidence par un traitement plus riche, comportant un fronton sur l'entablement décoré par des tables moulurées et des caches-boulin, et des consoles, au-dessous (pour les ouvertures),

1. Acrotère
2. Cimaie du fronton
3. Tympan du fronton
4. Niches geminées
5. Geison
6. Table moulurée
7. Cache-boulin
8. Pilastre
9. Niche circulaire
10. Fronton a tympan
11. Fronton circulaire
12. Soubassement en pierre (stylobate)
13. Parvis en escaliers

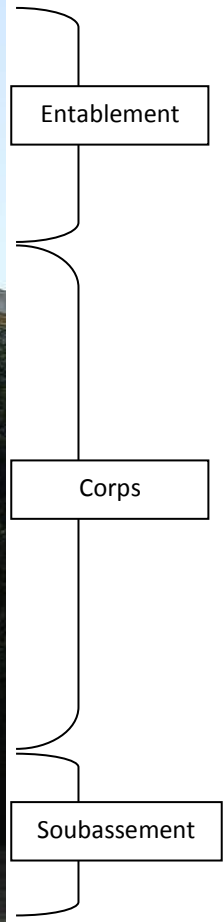


Fig. 35 Façade du palais de justice  
Source : auteur

### De style classicisme structurel :

#### Définition du style classicisme structurel :

Le classicisme structurel est une architecture générée par certains architectes du XIXe siècle tels qu'Henri Labrouste.

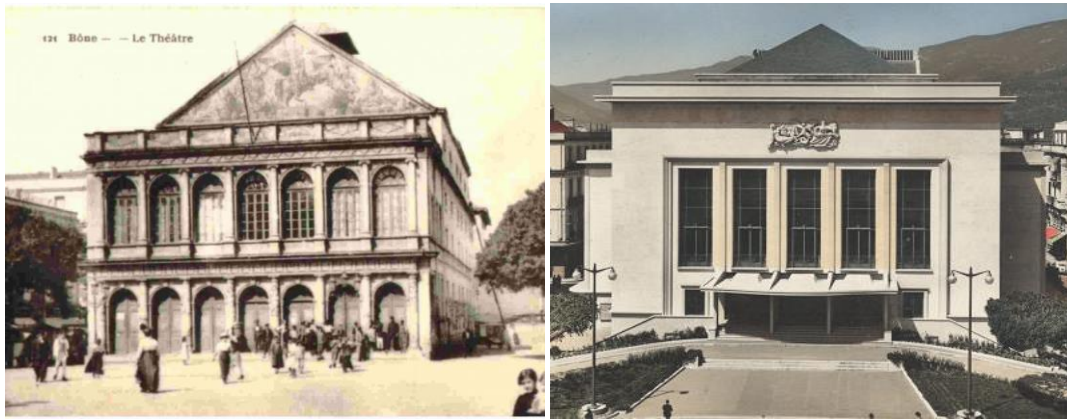
#### Le Théâtre :

Le Théâtre de Annaba est une entreprise artistique et culturelle créée durant l'époque coloniale à la fin du 19<sup>e</sup> siècle (les années 1860). Construit sur les plans de l'architecte communal,

M.Gonsolin père, était inauguré officiellement Il fut un Théâtre communal, qui a été détruit par l'aviation allemande au cours de la deuxième guerre mondiale (1942).<sup>93</sup>

Un nouveau théâtre a été construit sur son même emplacement. Il a été inauguré en 1954. Après l'Indépendance (1963), cet établissement a été nationalisé en application du décret 12/63 devenant ainsi un bien de l'Etat Algérien placé sous l'égide du Théâtre National Algérien (T.N.A).

Il est devenu Théâtre Régional en vertu de la décision 39/70 en date du 12 Juin 1970 pour bénéficier par la suite de l'autonomie conformément au décret 71/73 du 16 Avril 1973.



*Fig. 36 l'ancien theatre , le nouveau theatre*  
*Source : <https://plus.google.com/photos/10920/2849447360/140281/a/>*



*Fig. 13 l'ancien et le nouveau théâtre d'Annaba*  
*Source : auteure*

<sup>93</sup>Revue Chantiers, n°16, p.10

La mise en scène du nouveau théâtre en retrait par rapport à la façade ouest du Cours de la Révolution, aménagement d'un parvis décoré par des arbres de ficus de part et d'autre. La façade du théâtre se présente par des lignes nettes, un volume simple, un équilibre de masse et le rythme des ouvertures en longueur, et décoration minimisée. La grande fresque du frontispice qui surmontait la facade « apollon enfourchant Pegase pour parvenir l'Olympe » du peintre Abel de Pujol.<sup>94</sup>



*Fig. 38 l'ancien et le nouveau théâtre d'Annaba*  
*Source : auteure*

#### **4.1.4 Le caractère esthétique du Cours de la Révolution :**

##### **a. La composante esthétique du cours :**

- **Séquence :**

Le cours de la révolution se devise en trois parties et chaque partie à une activité et un aménagement différent.

---

<sup>94</sup>L. Arnaud, Op cit, p161

III La composition de l'élément verdure est plus importante dans cette partie du cours elle est mise en forme géométriquement et est essentiellement marquée par la variété des plantes qui sont néanmoins harmonieusement agencées entre elles et avec les bâtiments les plus proches



II La partie centrale du cours représente une esplanade en prolongement du théâtre, dégagée et dépourvue de verdure pour pouvoir contempler la façade du théâtre.



I cette partie basse du cours est meublée par les cafétérias et leurs terrasses ainsi que les kiosques construits en structures légères. Plus l'allée centrale et une latérale consacré à la promenade, séparées par des rangées de ficus (au nombre de quatre) délimitant l'espace piéton.



Fig. 39 Les séquences du cours de la révolution

Source : auteure



Fig. 40 Perspective vers l'hôtel de ville d'Annaba  
Fig. 14 Perspective vers le théâtre de la ville d'Annaba  
Source : auteure

Une composition en urbanisme de perspectif mettant en valeurs les éléments singuliers de la ville, à savoir, le théâtre, l'hôtel de ville et la cathédrale.

- **Aménagement ancien du Cours**

**Les statues :**



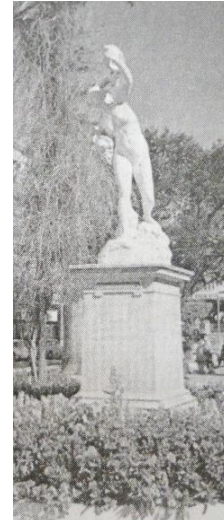
Statue de THIERS



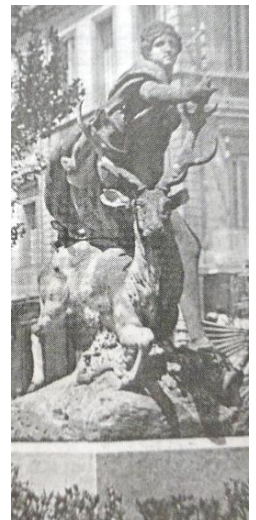
Statue de Jérôme  
BERTAGNA



Statue de la  
fortune



Statue de la  
Nymphes dénudé



Statue de Diane  
Chasseresse

Fig. 42 Différentes statues du Cours Bertagna  
Sources : <http://83130.free.fr/index.php/sibomec/75-thiers>  
<https://plus.google.com/photos/10920284944736014028>  
Histoire de Bône p 62

**La statue de Thiers:**

Au sud, le cours Bertagna débouchait sur un petit square où se dressait la statue de bronze de Thiers en 1879. Lorsque la statue fut en place, les « allées » furent appelées « cours national ». La statue fut inaugurée le 5 juillet 1880. (Fig.43)

**La statue de Bertagna:**

C'est en 1907 que fut érigée, la monumentale statue, quatre ans après la mort de Jérôme Bertagna. À partir de cet évènement le cours a changé de nom, pour la troisième fois, pour devenir le « cours Bertagna »

### Le kiosque de musique :

Sur la haute partie du cours on trouve le kiosque à musique assez original de style oriental. Cet endroit est prisé par la population. On y venait écouter les concerts donnés par la musique militaire ou la diverse école de musique de la ville. Ce kiosque était construit en 1893.



Fig. 43 Le Kiosque de musique

Source : [https://plus.google.com/photos/109202849447360140281/albums/nner=pwa&\\_oiid=109202849447360140281](https://plus.google.com/photos/109202849447360140281/albums/nner=pwa&_oiid=109202849447360140281)

### • Aménagement permanent du cours :

#### ❖ La végétation :

La 1<sup>ère</sup> séquence du Cours

- Alignement d'arbres
- Parcours rythmé
- Séparation piétons et voitures
- Souligne une perspective

La 3<sup>ème</sup> séquence du Cours :

- Composition de végétaux
- Diversités qualifiant l'espace
- Usages de détente et décors

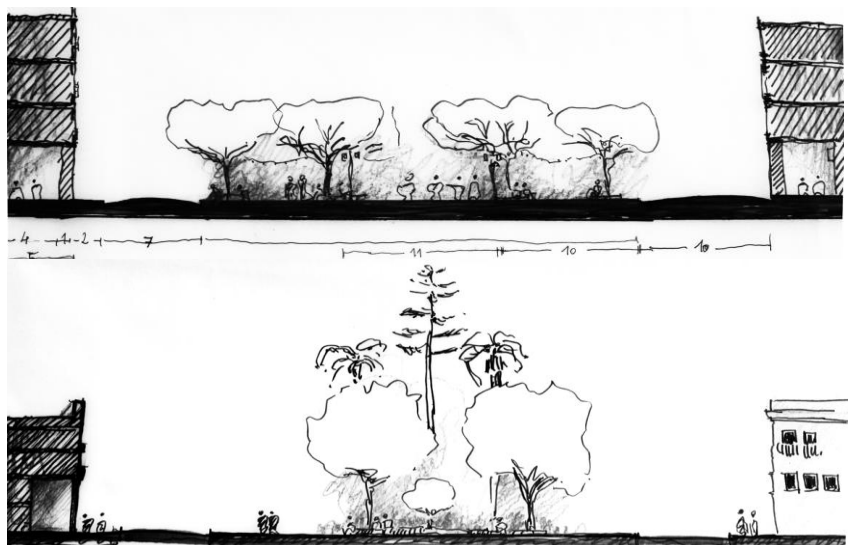


Figure 44 Coupe AA et BB première et troisième séquence)

Source : [http://www.univ-annaba.org/~dpubma/index\\_htm\\_files/Synthese%20N23.pdf](http://www.univ-annaba.org/~dpubma/index_htm_files/Synthese%20N23.pdf)

**Ficus elastica à grandes feuilles persistantes, ombre très dense, bicentenaire. arbres**



**Ficus retusa à petites feuilles persistantes, ombres denses, masse épaissie par leur**



**Phoenix canariensis à feuillage palmé et très haut libérant l'espace au sol et désaerant la**



**Oranger bigaradier à feuilles persistantes et odorantes, à fruits visibles mûrissant en décembre et avant une échelle plus**



Fig. 15 Tableau des végétations du cours de la révolution  
Source : [http://www.univ-annaba.org/~dpubma/index\\_htm\\_files/Synthese%20N23.pdf](http://www.univ-annaba.org/~dpubma/index_htm_files/Synthese%20N23.pdf)

## ❖ Le mobilier urbain :

### -Horloge publique :

Marque le centre du cours de la révolution.

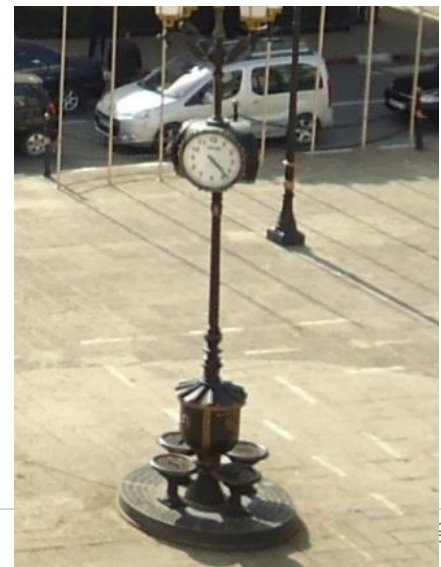


Fig. 16 Horloge publique  
Source : auteure

### -L'éclairage :

La morphologie de l'éclairage du cours de la révolution : Candélabre de style de fonte (simple double ou multiple)



Fig. 47 La morphologie de l'éclairage de la mairie : Lanternes de style à l'intérieur de l'arcade  
Source : [http://www.univ-annaba.org/~dpubma/index\\_htm\\_files/Synthese%20N23.pdf](http://www.univ-annaba.org/~dpubma/index_htm_files/Synthese%20N23.pdf)

### -Bancs et corbeilles :

Ses bancs publics installés au milieu d'un parterre fleuri, entre autres plantes de ficus et arbres centenaires, invitent les flâneurs à "goûter" à une infinie douceur naturelle, loin des rigueurs du soleil.



*Fig. 48 : photo du cours de la révolution montrant le mobilier urbain  
Source : auteure*

#### **-Revêtement du sol :**

Le revêtement de la rue (goudrons) est bien adapté à la protection contre les eaux pluviales. Les chaussées sont généralement vêtues en trottoir pavé de carreaux de granite. Les trottoirs du quartier Cours de la Révolution se caractérisent par l'utilisation de matériaux de valeur telle que le carrelage qui est associé à des motifs et des couleurs dans un but esthétique, ainsi qu'une ambiance piétonne marquant l'importance du cours de la révolution.



*Fig. 49 : chaussée piétonne sous galerie*

*Fig. 50 Un assemblage de carrelage Nevadas démontre l'authenticité des trottoirs du cours de la révolution*

*Fig. 51 Pavage de la cour de la révolution*

*Source : auteure*

**-Kiosque :**



*Fig. 52 : photo des kiosques du cours de la révolution  
Source : auteure*

**• Les composantes esthétiques des parois des façades extérieures :**

**Encadrement des ouvertures :**

La modénature située sur la façade se concentre sur les encadrements des fenêtres et des portes-fenêtres, les fenêtres sont toujours décorées et encadrées jouant un rôle dans la proportion de la façade. Cette décoration dépend du statut de l'immeuble (palais, immeuble simple ou édifice public)

Dans la planche qui suit nous allons recenser quelques types d'encadrement allant du plus simple au plus décoré.

## **Les portes :**

Les entrées des immeubles sont réalisées en bois de chêne décorées avec de la fonte, sculptées et décorées par de grands artistes. Chaque propriétaire choisit un thème de décor pour son immeuble<sup>95</sup>. Plusieurs thèmes sont représentés avec différents motifs, chaque motif a une signification symbolique, nous pouvons trouver par exemple : symbole mythologique, symbole religieux, symbole historique...<sup>96</sup>.

---

<sup>95</sup> G.Chabbi, 2012, p.65

<sup>96</sup> A. Bettoutia, 2006, p.61

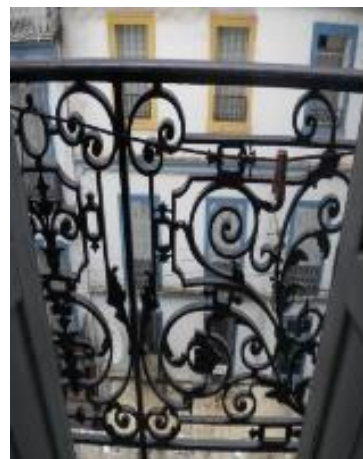


Fig. 64 Quelques photos des portes du cours de la révolution  
Source : auteure

## Les pilastres :

Un pilastre est un support rectangulaire terminé par une base et par un chapiteau qui peut être décoré ou simple, engagé ou semi engagé, porteur ou décoratif. Nous avons essayé de faire sortir les différents modèles présents sur les façades du Cours de la Révolution et les classer suivant leurs décorations, du plus simple au plus riche, dans la planche qui suit.

## Balustrade en fer forgé



*Fig. 72 Balustrade en fer forgé*  
*Source auteure*

## Atlantes et cariatides



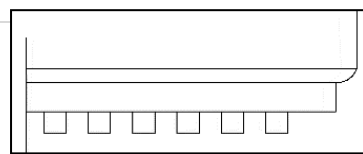
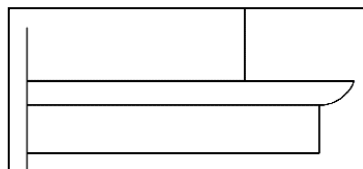
Fig. 17 Photos de balustrades en fer forgé  
Source : auteure

### Les couronnements en toiture, et terrasses accessibles :



Fig. 74 Toiture en tuile avec corniche, toiture terrasse  
Source : auteure

### Les corniches :



*Fig. 75 Corniche simple et moulurée (F1)*  
*Fig. 18 Corniche simple et moulurée avec des modillons (F1)*  
*Fig. 77 Simple et moulurée avec modillon (F7)*  
Source : auteure

## Les tables et les bas-reliefs :

Des représentations géométriques et autres organiques :



*Fig. 78 Sculptures en bas-relief : Tables (F7)*  
Source : auteure

### • L'esthétique urbaine du Cours de la Révolution :

#### Un modèle urbain haussmannien :

Toutes les villes colonisées, édifiées au XIXe siècle, ont la morphologie et les canons esthétiques des villes européennes construites la même époque, la production massive du bâti en Europe trouve ses raisons dans des considérations hygiéniques, économique et culturelle. Quant aux espaces publics, c'est au XVIIIe siècle, qu'apparaissent les premiers plans d'embellissement des villes avec la création des places royale et les promenades hors des remparts.<sup>97</sup>

<sup>97</sup> K. Deming, 1989, pp. 86-92

L'urbanisme esthétique est la manière d'agencer, pour une cohérence et une image globale du cadre bâti, l'aspect des objets composant la ville donc, il fait appel à l'art urbain, précédé par l'art de bâtir avec les trois valeurs, de beauté de solidité et de fonctionnalité.

L'esthétique urbaine, cette composition est concrétisée (mise en place) par une composition urbaine, pour offrir une image harmonieuse, cette composition se basait, selon Merlin Pierre et Françoise Choay<sup>98</sup>, sur la *proportion, la régularité, la symétrie, la perspective en les appliquant aux voies, places, édifices au traitement de leurs rapports et de leurs éléments de liaison (arcades, colonnades, portes monumentales, arcs, jardins, obélisques, fontaines...)* et sur les principes d'aménagement tel que les tracés, la typologie et les emprises au sol... .

Comme l'a indiqué Pierre Riboulet « *L'acte créateur du compositeur est d'unifier dans un tout cohérent des parties différentes en sauvegardant et en exprimant ces différences dans l'œuvre unique et en cela donne du sens.* »<sup>99</sup>

L'espace urbain jouant un rôle primordiale dans cette composition, c'est ce que confirme à propos de ces espaces *la répartition et l'aménagement de ces espaces libres, tel est l'objet de ce qu'on appelle Art Urbain* »<sup>100</sup>

« (...) elle (la composition urbaine) s'intéresse pour l'essentiel à l'aménagement des espaces libres de la ville. »

Face à la diversité des langages et aux tendances architecturales, la composition urbaine permet, via une hiérarchisation et une orchestration des éléments de la forme urbaine, d'adopter des architectures différentes ayant toutefois pour rôle la création d'une image cohérente et globale de la cité ou d'une de ses parties. Et c'est ce que nous avons constaté à propos du Cours de la Révolution.

L'esthétique du « tout » devient celle des interactions entre ses différentes composantes et non une conséquence inattendue d'une addition sauvage et incontrôlée des architectures qui le composent.

Une libération de l'architecture se fait par rapport à sa tendance et à son style et non à sa forme ou à son emprise au sol.<sup>101</sup>

---

<sup>98</sup> P. Merlin, F.Choay, 1988.

<sup>99</sup> RIBOULET Pierre In conférences paris d'architecte, pavillon de l'arsenal ed. les mini PA Christian, Paris, 1994.

<sup>100</sup> J. Cohen, 1993, p.52

<sup>101</sup> K. Benhabderrahmane, Op cit, p74

Nous avons aussi noté que l'esthétique produite par la composition urbaine se basait sur un certain nombre de principes que sont : les tracés, les découpages parcellaires et les occupations du bâti (alignement urbain).

Ces principes ont donné, depuis l'ère antique, l'occasion à l'organisation et à la mise en forme du cadre urbain en permettant l'établissement des compositions et de ce fait offrir une esthétique globale à l'espace urbain.

### **Le Cours de la Révolution, un élément de la composition urbaine :**

En plus d'être un espace où se tient le lieu d'une composition pour le moins intéressante contenant divers éléments, le cours est lui-même un élément de composition spatiale, servant l'esthétique de ce qui constitue l'actuel centre-ville d'Annaba.

Entre deux modèles urbains différents en juxtaposition (de 400\*30 mètres de surface) ; on peut dire que le cours est, en tant qu'entité, un élément de composition servant avant tout l'image de la ville toute entière.



Figure 79 carte de la trame viaire du centre-ville d'Annaba.  
Source : [http://www.univ-annaba.org/~dpubma/index\\_htm\\_files/Synthese%20N23.pdf](http://www.univ-annaba.org/~dpubma/index_htm_files/Synthese%20N23.pdf)

Les tracés, matérialisés par les voies de circulation qui en plus d'être droites et directes sont parallèles ; voire toutes parallèles, suivant la trame orthogonale puis rayonnante pour la partie de la ville française et puis une trame arborassente pour vieille ville. Ces dernières convergent tous au cours.

De l'emplacement de l'église et rejoignant le port, les bâtisses s'alignent de part et d'autre par rapport à ces tracés, suivant un découpage régulier.



Figure 80 vue aérienne du quartier de l'hypercentre de Annaba  
Source : Yann Arthus Bertrand, Constantine et sa région vue du ciel, Media

## **4.2. Évaluation des grades de valeurs patrimoniale du Cours :**

### **4.2.1. Critère d'intégrité :**

#### **a. La valeur historique :**

La valeur historique a toujours enchantée les peuples et civilisations qui se succédaient les uns après les autres, éblouies par les œuvres et réalisations humaines de ses antécédents. Kersaint cité par F. CHOAY, considère les monuments comme "témoins irréprochables de l'histoire"<sup>102</sup>. Donc la valeur historique est celle qui offre au patrimoine le don et le génie de relater les grands événements de notre existence et reconstituer son image chronique. Ils nous permettent aussi de retracer l'histoire, faisant de chaque bien patrimonial un segment de l'histoire, qui sans lui, on ne peut recomposer toute l'existence humaine.

La valeur historique est liée à la valeur d'ancienneté, comme la nommée Riegle, une valeur reliant les monuments à leur seule appartenance au passé à leur date et lieu de naissance, appuyé d'une sentimentalité prêtant peu d'importance à son sens ou sa fonction, «L'émergence de la valeur d'ancienneté peut être liée à l'intérêt nouveau porté au XIXème»<sup>103</sup>, de ce fait «la valeur historique est liée à un fait ou un événement objectif par rapport à l'observateur alors que la valeur d'ancienneté est liée à un effet subjectif et affectif de l'objet ou de l'œuvre sur l'observateur»<sup>104</sup>.

La valeur historique a un lien très fort avec l'authenticité de l'objet patrimonial.

---

<sup>102</sup> V. Stein, Op cit, p72

<sup>103</sup> K. Youcef Tani, 2013, p.50

<sup>104</sup> Ibid.

Le Cours de la Révolution se présente comme un site exceptionnel dans toute l'Algérie et il est témoin d'une civilisation, de la manière d'occupation première de la ville par les français. C'est une démarcation d'une architecture et d'un urbanisme singulier (témoin d'un savoir-faire inédit du 19ème siècle) et une séparation entre deux types de ville ce qui, par conséquent, produit une richesse.

Témoin de plusieurs événements historiques, le Cours de la Révolution rappelle une mémoire du lieu chez les habitants. Comme l'ont décrit Nouali et Bensalah « *quel bônois<sup>105</sup> ne se souvient pas du cours Bertagna, artère centrale de notre ville* »<sup>106</sup>

Finalement, le cours d'un côté rappelle une histoire que véhiculent les éléments physiques permanents hérités d'une occupation douloureuse du territoire. D'un autre côté il a toujours été et continue à être un lieu de promenade, d'une nouvelle pratique agréable, ce qui a amené les bônois à protester contre sa modification aujourd'hui.

Au final, on pourrait dire que cette histoire est véhiculée non seulement par les éléments bâtis du cours mais aussi par 'l'esprit du lieu'.

#### **a. La valeur architecturale :**

Pour une considération d'une valeur architecturale, on ne peut négliger l'influence de la valeur artistique, esthétique et la valeur sensorielle des édifices et ouvrages. L'appréciation architecturale ne peut être dissociée de ces facteurs, mais toutefois, elle exprime de façon exemplaire et indiscutable l'"Art de bâtir" qu'il soit ancestral ou contemporain.

La valeur architecturale plus que toute autre valeur est celle qui concrétise le plus la vision et la conceptualisation du 'Paysage Urbain'. Puisque elle est indissociable des appréciations artistiques ou esthétiques, elle trouve sa fascination dans ses règles de composition, de continuité et d'harmonie à travers les différentes possibilités d'accords avec le monde physique. Pour cela, toute architecture, majeure ou mineure, religieuse ou domestique, prestigieuse ou humble, peut avoir un rôle et un poids dans la composition de l'image globale d'un paysage urbain, constituant ainsi ce qui a toujours été appelé par l'art d'édifier ou l'art de bâtir qui n'est autre que l'architecture.

---

<sup>105</sup> Bônois : habitant de Bône aujourd'hui Annaba

<sup>106</sup> M.Nouali, A.Bensalah, Op cit, p.26

À travers une lecture stylistique des façades du Cours de la Révolution, nous concluons que cet espace public contient deux styles architecturaux (le style beaux-arts, et le style classicisme structurel) qui eux même contiennent des bâtiments publics et privés, ordinaires et extraordinaires constituant les éléments singuliers du site.

Nous avons remarqué après cette étude l'harmonie d'ensemble ressentie à travers le gabarit, le rythme des fenêtres et la galerie des arcades, malgré la diversité et la richesse des façades.

Un urbanisme de manifestation du pouvoir qui met en valeur l'architecture du dominant.

### **b. La valeur esthétique :**

Selon Véronique Stein la valeur esthétique fait référence à ce qui est considéré, par des individus ou une société, comme étant « beau ». <sup>107</sup> Cette valeur, extrêmement relative et variable selon les époques, existait depuis le III<sup>e</sup> siècle avant notre ère<sup>108</sup>, sensiblement reconnue par une 'admiration', le 'sublime' etc... Elle est d'abord une valeur stimulée par un sentiment et elle traduit un certain goût orienté vers un art remarquable.

"Au début, le patrimoine est constitué par les monuments, compris comme édifices ou constructions de qualité et de caractéristique exceptionnelles, ou comme œuvres d'art, et par conséquent une valeur esthétique historicisée ; le monument, en tant qu'œuvre d'art, a une valeur esthétique située dans l'histoire de l'art"<sup>109</sup> et élargit ses frontières pour s'intéresser au tissu urbain et au paysage."<sup>110</sup>

"La considération d'un objet comme monument, ou l'attribution de valeurs esthétiques importantes sont un indice de la rareté de l'objet, de son caractère précieux comme ressource"<sup>111</sup>. Par ailleurs, la valeur esthétique, tout comme la valeur artistique et monumentale, contribuent dans une prospective du tourisme d'art. Dans cette partie nous allons nous intéresser aux valeurs esthétiques du cours, que ce soit son aménagement qui déduit un confort et une qualité urbaine ou l'ornementation et la décoration de ses façades.

En ce qui concerne l'ornementation sur la façade, c'est un ordre traité en général avec une grande liberté et avec des éléments empruntés à la flore, à la faune, et à l'humanité. Ces décorations sont de deux ordres : porteurs et non porteurs de charges.

---

<sup>107</sup> V. Stein, Op cit, p.96

<sup>108</sup> F. Choay, Op cit. p.29

<sup>109</sup> P. Colarossi, V. Spigai, 1993, p.88

<sup>110</sup> Ibid. p.88

<sup>111</sup> Ibid. p.93

- Porteurs : quand par exemple la colonne joue un rôle structurel et décoratif
- Non porteurs : c'est le placage d'éléments décoratifs pour l'esthétique de la façade et en même temps pour transmettre des messages sémantiques.

En Algérie à l'instar de la France, les immeubles vont intégrer de plus en plus de décoration en saillie, en fonction de la richesse de leurs propriétaires. Décorant corniche et balcon, représentation d'humain, de végétaux à l'entrée des immeubles : orchidées, iris, représentation de la faune : tête de lions, poisson, griffons...<sup>112</sup>.

Cette étude nous a permis une reconnaissance des caractères formels, matériels et ornementaux, exceptionnels du Cours de la Révolution, caractérisant la période coloniale. Cette partie démontre le travail artistique et ornemental de la façade réalisé au niveau du cours ainsi que son aménagement comme expression architecturale et décorative.

La promenade le long de cet espace laisse entrevoir un espace diversifié où l'on découvre une nouvelle pratique et un nouvel aménagement (figure 46) :

4. 1<sup>er</sup> séquence : le début de la promenade à l'arrivée du visiteur ( près de la gare et du port) ornée de part et d'autre par deux palais chargé de décoration : palais Calvin à l'Est et le palais le Coq à l'Ouest, dispose d'une zone ombragée où règne une ambiance de fraîcheur et de protection (abri), lui offrant une vue sur mer au Sud et une vue de perspectif vers la fin du Cours .
5. 2<sup>e</sup> séquence : une placette dépourvue de végétation, dégageant les façades du cours, à l'ouest le théâtre surélevé accentuant sa monumentalité. Cette place accueille des installations éphémère animant le cours, à l'est une rue pénétrante à la vieille ville mettant en relation les deux entités.
6. 3<sup>e</sup>me séquence : Aménagé en jardin contenant des arbres centenaires, des pelouses, offrant à l'est une vue sur l'hôtel de ville riche en décoration poussant à découvrir à chaque fois un détail, aboutissant au passé à la cathédrale qui se situait sur l'axe central du Cours. Des valeurs sensorielles sont produites par ces éléments naturels qui contribuent au bien-être des usagers.

---

<sup>112</sup> G. Chabi, 2012, p.65

Cette lecture morphologique met en évidence un équilibre affiché grâce à la symétrie, les proportions et le rythme des ouvertures, ainsi que la modénature et l'ornementation très riche de ses façades. La monumentalité que l'on observe tout le long de ce parcours confirme cette architecture du dominant et une manifestation des pouvoirs politiques et économiques

#### **4.2.2. Critère d'authenticité :**

L'authenticité du Cours de la Révolution, aménagé au XIXe siècle, est indéniable. Malgré l'évolution du cours au cours des années et les quelques modifications qu'il a connu (démolition de la cathédrale, disparition des statues et le kiosque de la musique, reconstruction du théâtre et l'unification des séquences du Cours), le Cours de la Révolution conserve sa forme et son caractère spécifique du XIXe siècle.

L'authenticité de ses bâtiments, qui conserve des composants de l'époque intacts et bien visibles, est établie tant en termes de matériaux que de style et de fonction. Les arbres centenaires datant de l'époque française existent toujours à leur emplacement premier

## **CONCLUSION GÉNÉRALE :**

La présente étude avait pour objectif d'effectuer une lecture et une analyse de cette allée visant à faire ressortir un diagnostic sur le grade des valeurs diverses qu'elle recèle et leur spécificités, et ceci dans le souci d'un éventuel classement sur la liste du patrimoine nationale. En effet, le principe de la patrimonialisation consiste à l'inventaire des composantes de cet espace pour sa conservation et sa mise valeur, plus tard.

En dépit de la politique actuelle, rejetant toujours le patrimoine du XIXe siècle, nous avons essayé de démontrer que ce legs colonial témoigne de sa richesse et de son ampleur, qu'il faut prendre en considération avant sa disparition.

Dans la partie théorique nous avons vu que la promenade est une figure urbaine exceptionnel jouant un rôle structurant, urbain et architectural et même touristique important dans la ville, néanmoins la prise en charge de cette espace urbain et sa considération dans les pays de l'Europe à travers les exemples la Ramblas et les Allées Paul Riquet, n'est pas la même qu'en Algérie, c'est pour cela qu'on pourra adopter la même politique , celle d'entretenir et d'améliorer ces espaces.

Les résultats issus de ce travail, de répondre de manière générale au questionnement posé au départ, en essayant d'aboutir à l'objectif cité en amont.

Dans ce sens nous pouvons dire, que l'apport majeur de cette humble recherche consiste d'une manière globale à une reconnaissance d'un héritage en danger, en choisissant un lieu riche en valeur, à savoir le Cours de la Révolution, adoptant une des formes de protection préliminaire savoir, la patrimonialisation. Il en est qu'en Algérie les seuls outils pour la conservation et la protection d'un bien culturel, est le classement ou l'inscription sur l'inventaire supplémentaire ou la création des secteurs sauvegardés.

Notre démarche était similaire à la demande de classement, celle de faire ressortir les attributs du bien culturel. Ainsi il s'est avéré que le Cours de la Révolution recèle des attributs historiques, architecturaux, formels, et esthétiques. Ce sont des particularités assez intéressantes qui permettent son classement comme patrimoine national. Au biais de notre étude, nous affirmons la première et la deuxième étape du processus de la patrimonialisation. Aussi, nous pourrons nous prononcer sur l'hypothèse annoncée que le Cours de la Révolution est un espace particulier se distinguant par sa morphologie (forme et dimensions) et son emplacement ainsi que par les parois qui l'identifient relevant d'une architecture et d'un modèle urbanistique de type haussmannien caractéristique du XIXe siècle. Au même temps c'est un espace qui présente une qualité urbanistique car c'est un espace de manifestation architecturale qui se juge au premier

coup d'œil par ses qualités visuelles notamment par la perspective qu'il offre, et les qualités esthétiques aussi, objet de contemplation.

Nous espérons que les résultats de notre recherche seront utiles à différents niveaux à savoir une prise de conscience du legs patrimonial des centres historiques de la période coloniale. Élaborer, pourquoi pas, un plan de sauvegarde générale pour tout le centre-ville pour le site exceptionnel qu'il représente en l'Algérie : une juxtaposition de deux modèles d'architecture et de modèle urbanistique et d'époques historiques différents séparés par une figure urbaine (le Cours de la Révolution).

Nos résultats ne sont pas figés et déterminés, ils peuvent être affinés, recadrés et peuvent faire l'objet d'une recherche doctorale plus approfondie qui évoquera d'autres valeurs de cet espace notamment la valeur d'usage très importante et très imprégnée dans la vie quotidienne des habitants de la ville de Annaba et dans l'imaginaire de ses visiteurs.

**BIBLIOGRAPHIE :**

## Articles

André CHASTEL, *La notion du patrimoine*, dans Les lieux de mémoire, vol. II : La nation. Gallimard, Paris, 1986.

B. Aiche, F. Cherbi, L. Oubouzar, *Patrimoine XIX è. et XX è. siècles en Algérie ; un héritage à l'avenir incertain*, dans Reconnaître et protéger l'architecture récente en Méditerranée, Maisonneuve et Larose, Paris, 2005.

M.GIGOT. *La patrimonialisation de l'urbain*. Cahiers Construction Politique et Sociale des Territoires, 2012.

J. BAROU, *que patrimonialiser?, pour qui et pourquoi?* dans Lieux de mémoire de l'immigration : un patrimoine nationale, n°115, 2009.

J. RIEUCAU, *la promenade publique geo symbole de l'urbanité espagnole .la Ramblas Nova de Tarragone*, dans Revue EchoGeo, n°22, 2012.

H. Zeioua, *Biens culturels algériens et leur inscription sur la liste du patrimoine mondial : pour quels démarche et critères de sélection?* Dans Laturbe: Revista euromediterránea de ciencias de la ciudad, del territorio y del medio ambiente. Valencia, 2014. N° 2.

M. HACHOUF, *Objectifs et stratégies de la réhabilitation urbaine : Application au patrimoine colonial bâti*. Sciences & technologie d – n°28.

M. PINÇON-CHARLOT, *voyage en grande bourgeoisie*, dans Journal d'enquête. Paris, 2005.

Mark K. Deming, *Louis XVI en l'Île. Contribution à l'étude des places royales parisiennes à la fin de l'Ancien Régime*, dans Revue de l'Art, 1989, n° 1.

*Theatre de Bône* , Chantiers Nord-Africain, Avril 1953.

Sylvie MIAUX, Marie-Claude, *Roulez une lecture du rapport ville-nature à travers les promenades d'artistes*, dans Urban Environment, Volume 8, 2014.

*Uran morphology*, journal of the international seminar on urban-form. Jeremy whitehand (volume 11), 2007.

V. VESCHAMBRE, *Traces et mémoires urbaines, Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Presses universitaires de Rennes, vol, 2008.7

## Documents & sites d'internet

AOUALI, *Habiter en méditerranée*. Patrimoine historique patrimoine historique et dynamique sociale dynamique sociale. (<http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002190/219078fo.pdf> (consulté le 9/02/2016))

J.BAROU, *Ecarts d'Identité*. Lieux de mémoire de l'immigration : un patrimoine nationale patrimonialiser, pour qui et pourquoi ?, n° 115, 2009. En ligne : <http://www.ecarts-identite.org/>. (Consulté le )

N.CHERIF, *L'inventaire du patrimoine architectural de la période ottomane en algérie: du recensement à l'étude*. Patrimoine du maghreb, patrimoine, arts, images et culture. Le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) du CNRS Centre National de la Recherche Scientifique. Alger, 2015. En ligne : <http://majlis-remomm.fr/category/carnets-de-la-recherche/patrimoine-du-maghreb>. (Consulté le 11/08/2016)

D. Guy, Processus de patrimonialisation et construction des territoires. UMR 5185 du CNRS, éd. Université de Bordeaux 3, Laboratoire ADES, 2009. En ligne : [http://www.ades.cnrs.fr/IMG/pdf/GDM\\_PP\\_et\\_CT\\_Poitiers.pdf](http://www.ades.cnrs.fr/IMG/pdf/GDM_PP_et_CT_Poitiers.pdf). (Consulté le 1/03/2016)

J.RIEUCAU, *La promenade publique géo symbole de l'urbanité espagnole*. la Ramblas Nova de Tarragone. Revue EchoGeo, N° 22, 2012. En ligne : <https://echogeo.revues.org/13252>. (Consulté le 17/03/2016)

M. Ghabri, *Le concept de patrimoine*. Le Patrimoine Colonial Au Maghreb. Histoire des réseaux des méditerranées. Hermès, 2003. En ligne : <http://www.hermes.jussieu.fr/rephisto.php?Id=1>, (consulté le 23/02/2016)

M.GRAVARI-BARBAS; S.GUICHARD-ANGUIS. *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle*: Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003. En ligne : <https://books.google.dz/books?id=5fC6tPOhFPMC>. (Consulté le 06/04/2016)

M.SOULIER, *Un retour vers le centre-ville pour tous ?* Etude monographique des Allées Paul Riquet, centre-ville de Béziers. Département carrières sociales - Option gestion urbaine. IUT d'Aix Marseille. En ligne : <http://iut.univ-amu.fr/sites/iut.univ-amu.fr/files/souliermariebeziers17.pdf>. (Consulté le 17/03/2016)

Ministère de la Culture (20/12/1968) Ordonnance 67-281. Fundstelle: <http://www.m-culture.gov.dz/mc2/fr/lirelegis.php?id=250>, consulté le 19/05/2015.

V.VESCHAMBRE, Le processus de patrimonialisation. Revalorisation, appropriation et marquage de l'espace, 2007. (<http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/processus-patrimonialisation.pdf> (consulté le 20/11/2015))

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/patrimonialiser/58702> (consulté le 24/09/2015)

Archéologie et l'histoire de l'architecture [http://ufr3.univmontp3.fr/IMG/pdf/Livret\\_pedagogique\\_Licence\\_1\\_15-07-15\\_cle0eae53.pdf](http://ufr3.univmontp3.fr/IMG/pdf/Livret_pedagogique_Licence_1_15-07-15_cle0eae53.pdf) (consulté le 25/11/2015)

<https://www.loi-malraux.eu/#> (consulté le 20/12/2015)

[http://www.icomos.org/charters/venice\\_f.pdf](http://www.icomos.org/charters/venice_f.pdf) (consulté le 11/01/2015)

<http://whc.unesco.org/archive/1994/whc-94-conf003-inf8f.pdf> (consulté le 17/07/2016)

<https://courses.washington.edu/gehlstud/gehlstudi/wpcontent/themes/gehlstudio/downloads/Winter2010/LasRamblas.pdf> (consulté le 25/11/2015)

## Ouvrages

A.BETTOUTIA, *Les arts décoratifs dans le patrimoine colonial de la ville d'Alger : Editions Grand Alger*, Alger, 2006.

F.CHOAY, *l'allégorie du patrimoine*, Edition Seuil, Paris ,1992.

F. LOYER, *Paris XIXe siècle, l'immeuble et la rue*, Fernand Hazan, Paris 1987.

P.COLAROSSO; V.SPIGAI, *La stratification de la ville et du territoire. Techniques d'analyse et projets de valorisation*, éd. Centro Analisi sociale Progetti, Rome, 1993.

S.ALMI, *Urbanisme et colonisation : présence française en Algérie*, Mardaga, Bruxelles, 2002.

S. DAHMANI, *de Hippone-Buna à Annaba : histoire de la fondation d'une métropole*, Dar el Houda , Ain Mlila, 2001.

G.ROUGERIE; N.BEROUTCHACHVILI, *Geosystèmes et paysages, bilan et méthodes*. Armand Colin, Paris, 1991.

M.NOUALI; A.BENSALAH; *Histoire de Bône*. Edition Amira, Constantine, 2000.

F. VANLAETHEM, *Conservation de l'art contemporain et de l'architecture moderne : L'authenticité en Question*, Editions Multimondes, Quebec, 2010.

Q. Quincy, *Dictionnaire historique d'architecture*. Librairie d'Adrien Le Clere et cie. Paris, 1832.

Q.SALVATORE, *La réhabilitation des centres anciens en question*, Atelier 23. Direction Régionale de l'Équipement, Atelier Régional Rencontres et Réhabilitation, Marseille, 1997.

L.ARNAUD, *Bône son histoire, ses histoire*, Damremont, constantine, 1920.

Dictionnaire Hachette du français, 1993

## Thèses de doctorat et mémoires de magistère

A.BENZERARA, « Vivre en ville, le lien social à l'épreuve des nouvelles formes d'habitat. Etude comparative entre le quartier AADL Sidi Achour et les résidences Géni-sider oued couba, Annaba », Mémoire de Magister, Faculté des sciences de la terre, Université Badji Mokhtar - Annaba. Département d'Architecture, 2012.

K.BENABDERRAHMANE, « Composition et esthétique dans la mise en forme de l'espace urbain. Cas de la Brèche à Constantine et du Cours de la Révolution à Annaba » Mémoire de Magister. Université de Mentouri, Constantine. Département d'Architecture et d'Urbanisme, 2007.

Z.LEBIED, « L'héritage urbanistique colonial à Skikda - approche pour une mise en valeur. Cas du quartier napolitain » Mémoire de magister. Université Badji Mokhtar - Annaba, Annaba. Faculté des sciences de la terre, département d'aménagement, 2012.

G. CHABI, « Contribution à la lecture des façades du patrimoine coloniale 19<sup>ème</sup> et début 20<sup>ème</sup> siècle, cas d'étude : quartier Didouche Mourad à Alger », Mémoire de Magister, Université Mouloud Maamri- Tizi-Ouzou, Département d'Architecture, 2012.

V.STEIN, « La reconquête du centre-ville. Du patrimoine à l'espace public » Thèse de Doctorat » Université de Genève, Genève. La Faculté des sciences économiques et sociales, 2003.

K. YOUCEF TANI, les monuments historiques de Tlemcen, Essai d'analyse : cas de la mosquée SIDI BELAHCEN, Université Abu Bakar Belkaid Tlemcen, Département d'Architecture, 2013.

### **Journaux et bulletin officiels**

Complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière (04/08/1962) loi n° 62-903 Loi Malraux. Loi Malraux (du nom d'André Malraux, ministre de la Culture) est une loi française concernant la préservation et la mise en valeur du patrimoine de France.

Conseil International des Monuments et des Sites, *charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, charte de Venise* 1964: IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964.

J.FREBAULT Les Secteurs Sauvegardés Ont Trente Ans. Actualité De la Loi Malraux Pour Les Centres Urbain. Paris.

Henri FELTZ (2008) Programme National De Requalification Des Quartiers Anciens dégradés. (Article 12 du projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre L'exclusion). République Française, éd. Conseil Economique et Social.

IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964.

JORADP N° 44 du 17 juin 1998 (15/06/1998) loi 98-04, la protection du patrimoine culturel de la nation, de S.G. RADP: JORADP.

S.G. RADP, loi 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme, JORADP N° 52 du 02 décembre 1990. En ligne, URL : <http://www.joradp.dz/FTP/Jo-Francais/1990/F1990052.pdf>, consulté le 22/03/2016.

S.G. RADP, Décret exécutif n° 91-177 du 28 mai 1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents, JORADP N° 26 du 01/06/1991.en ligne, URL : <http://www.joradp.dz/FTP/Jo-Francais/1991/F1991026.pdf>, consulté le 05/09/2016.

VIIIe colloque international sur l'urbanisme (2000a) Sites et plans d'urbanisme de Buna au Moyen Age. Tabarka.

Le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) du CNRS.

Forum la fabrique de la cité (2010-2011) Quelle place pour les espaces publics dans la ville de demain?.